



L'enseignement universitaire à distance en France

Enquête auprès des membres de la FIED
Année 2003-2004

Françoise THIBAUT

Juin 2006

E-PATHIE
GROUPE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SUR LES USAGES DES TICE DANS
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Remerciements

L'auteur de ce rapport remercie vivement :

Chantal Acheré, secrétaire générale de la FIED, qui a assuré avec beaucoup d'efficacité le suivi de l'enquête.

Brigitte Albéro, professeur des universités à Rennes II, qui a apporté toute sa rigueur et sa bienveillance à un texte passablement perfectible.

Ronan Chabauty, président de la FIED, qui a assuré le lien avec l'ensemble des membres de la Fédération.

Corinne Gervais, ingénieur d'études à la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris, qui s'est chargée du traitement informatique de l'enquête.

Nathalie Roques, ingénieur d'études à la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris, qui s'est chargée de la relecture et de la mise en page de ce texte.

Le groupe de travail « enquête » de la FIED qui a conçu, en grande partie, le questionnaire de l'enquête.

Que soit également chaleureusement remercié l'ensemble des acteurs qui ont accepté, parmi leurs multiples tâches, d'accorder du temps et de l'énergie à une enquête qui n'aurait pu exister sans eux.

CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ENQUETE

1. Un moment particulier du développement de la FIED

La Fédération Interuniversitaire d'Enseignement à Distance (FIED), association loi 1901, a été créée en 1987 à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale. Regroupant initialement **21 universités**¹ disposant d'un Centre de Télé-Enseignement (CTU), sa mission visait prioritairement à représenter les CTU dans les instances internationales. Depuis 2000, au vu du développement et de la diversification des formes et des acteurs de l'enseignement à distance universitaire, la FIED a modifié ses statuts (annexe 1). On y trouve représentés en plus des services d'enseignement à distance, des unités de formation et de recherche, des départements de formation continue et des campus numériques. Ces changements associés à la vague du « e-learning », ont conduit les membres du bureau de la fédération à s'interroger sur cette diversité. Ainsi, en 2003, la décision a été prise de lancer une enquête susceptible de rendre compte au mieux de l'**activité** et de l'**organisation** de chacun des services impliqués. Un groupe de travail a été constitué qui a produit une première version de questionnaire d'enquête en janvier 2004.

2. La composition de la FIED

A sa création, en 1987, la FIED rassemble 21 universités sur les 72 existantes réparties sur l'ensemble du territoire. Moins d'un tiers des universités françaises (fig.1) sont donc adhérentes à la FIED à ce moment là.

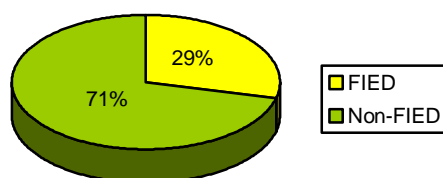


Fig. 1 : Répartition en % des universités adhérentes à la FIED en 1987

Nous proposons d'appréhender la répartition géographique des membres à partir du découpage en **cinq inter-régions** (Ile de France (IF) ; Nord-Est (NE) ; Nord-Ouest (NO) ;

¹ Dans cette partie, nous ne prendrons en considération que les établissements d'enseignement supérieur dénommés « **Université** ». En effet, de par leur dénomination ils constituent un groupe facilement identifiable. Il faut rappeler que le terme d'université est protégé par la loi française. L'article L731-14 stipule (*Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 art. 3 Journal Officiel du 22 septembre 2000 en vigueur le 1^{er} janvier 2002*) que : « Les établissements d'enseignement supérieur privés ne peuvent en aucun cas prendre le titre d'universités. Les certificats d'études qu'on y juge à propos de décerner aux élèves ne peuvent porter les titres de baccalauréat, de licence ou de doctorat. Le fait, pour le responsable d'un établissement de donner à celui-ci le titre d'université ou de faire décerner des certificats portant le titre de baccalauréat, de licence ou de doctorat, est puni de 30 000 € d'amende ».

Sud-Est (SE) ; Sud-Ouest (SO) établi par Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) auxquelles il convient d'ajouter les départements et territoires d'outre-mer (DOM/TOM). Quatre grandes régions sont comparables en nombre d'établissements universitaires (IF, NE, NO et SE) et deux présentent des situations particulières liées aux frontières ou à la nature du territoire (SO et DOM/TOM) (fig. 2).

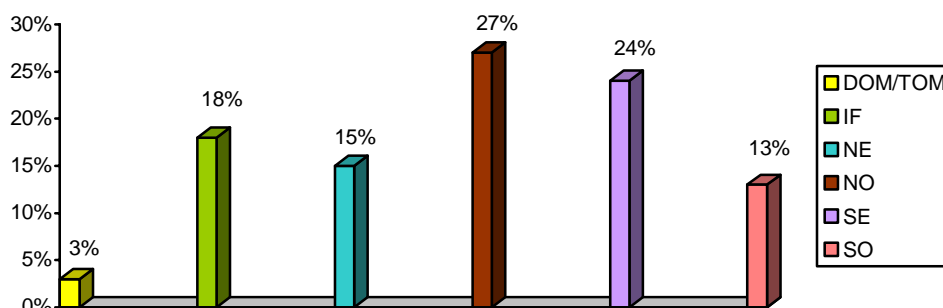


Fig. 2 : Répartition en % des universités françaises en 1987 par grande région

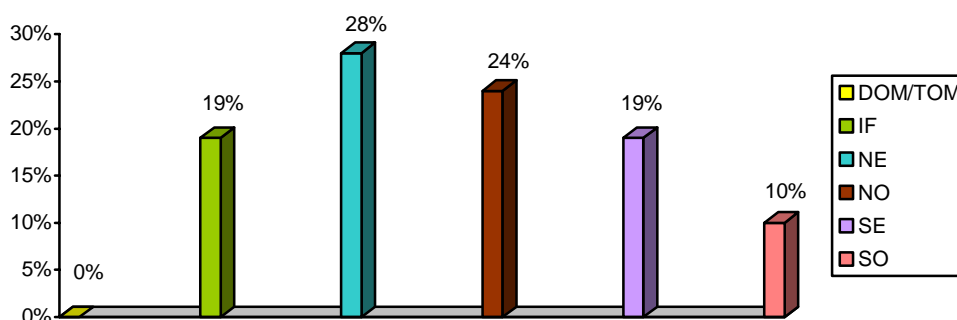


Fig. 3 : Répartition en % des membres de la FIED en 1987 par grande région

La mise en relation des figures 2 et 3 permet de mettre en évidence la sur-représentation du Nord-est et de l'Ile de France au détriment de l'ensemble des autres régions. Ce constat vient confirmer l'implication hétérogène des régions dans le domaine de l'enseignement à distance au cours des années 1980. Ainsi, l'observation des actions majeures de la Fédération montre que l'Ile de France et le Nord-Est (régions originaires des deux présidents consécutifs de la FIED) sont souvent moteurs. Il faut aussi noter l'engagement, dans les années 1980, de collaborations étroites entre les différents CTU du Nord-Est qui aboutira à la naissance de la Fédération Inter-universitaire du Télé-enseignement de l'EST (FIT-EST).

Les années 1990 voient le paysage universitaire français se modifier considérablement. L'explosion des effectifs d'étudiants (36 % d'accroissement entre 1988 et 1993)² s'accompagne de la création d'un grand nombre de sites universitaires et d'universités elles-mêmes. En 2004, la répartition des universités a ainsi quelque peu changé (fig. 4) avec la création au cours des années 1990 de 4 universités en Ile de France, de 2 universités dans le Nord, de 2 universités technologiques dans le Nord-Est, de 2 universités dans le Nord-Ouest, d'une université dans le Sud-Ouest et de 2 universités dans les DOM/TOM.

² Source : Note d'information de la DEP/MEN, 1992-1993.

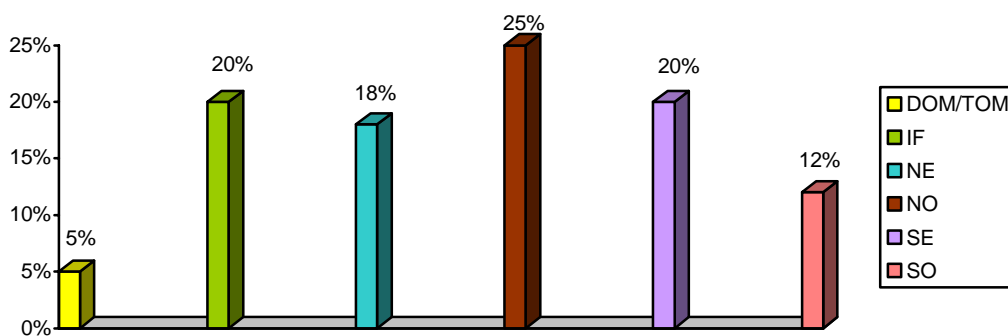


Fig. 4 : Répartition en % des universités françaises en 2004 par grande région

Du côté de la FIED, on le constate (fig. 5), un déséquilibre perdure puisque les deux régions du Nord sont nettement plus représentées que les deux régions du Sud. Un établissement des DOM/TOM est entré dans la fédération.

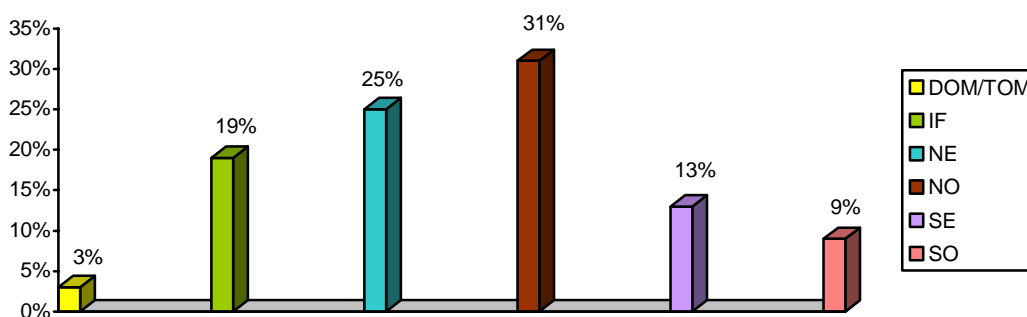


Fig. 5 : Répartition en % des membres de la FIED en 2004 par grande région

La mise en relation des figures 3 et 5 permet de mettre en évidence l'évolution des poids régionaux à l'intérieur de la FIED : maintien de l'Île de France, progression des DOM/TOM, Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Ouest et affaiblissement du Nord-Est qui perd ainsi sa suprématie.

Ainsi, avec l'augmentation relative du nombre de ses membres, la FIED améliore sa représentativité régionale.

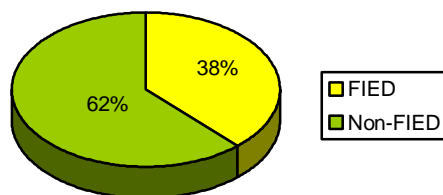


Fig. 6 : Répartition en % des universités adhérentes à la FIED en 1987

Pour pouvoir établir des comparaisons plus pertinentes entre les universités, le service responsable de l'enseignement supérieur au ministère a construit une typologie fondée sur l'identification de plusieurs facteurs clés dans l'organisation des universités et dans les moyens qui leur sont alloués.

En tenant compte de facteurs comme le poids de la recherche, des études de santé, des modes de recrutement des personnels enseignants (par exemple en droit et en économie), cette typologie est aujourd'hui reconnue par les établissements comme par leur Conférence. Dénommée à partir des disciplines, elle renvoie en réalité à des dominantes disciplinaires et ne signifie pas que seules les disciplines affichées dans cette dénomination sont enseignées dans les établissements en question.

Six catégories ont été retenues :

- **Droit et Sciences Economiques (DSE)** qui regroupe 8 établissements en France ;
- **Lettres et Sciences Humaines (LSH)**, 13 établissements ;
- **Pluridisciplinaire Hors Santé (PHS)**, 26 établissements ;
- **Pluridisciplinaire Santé (PS)**, 20 établissements ;
- **Sciences et Santé (SS)**, 15 établissements ;
- **Universités Technologiques (UT)**, 3 établissements.

Comme le montre la figure ci-dessous, le nombre d'établissements varie nettement d'une catégorie à l'autre.

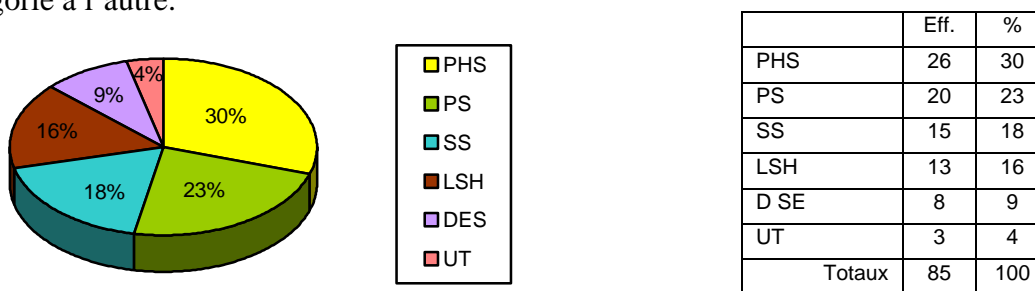


Fig. 7 : Répartition des universités françaises par catégories disciplinaires en 2004

Hormis l'absence d'université technologique et la prédominance des Lettres et Sciences Humaines, la répartition par catégorie disciplinaire de la FIED (fig. 8) est représentative de la situation nationale.

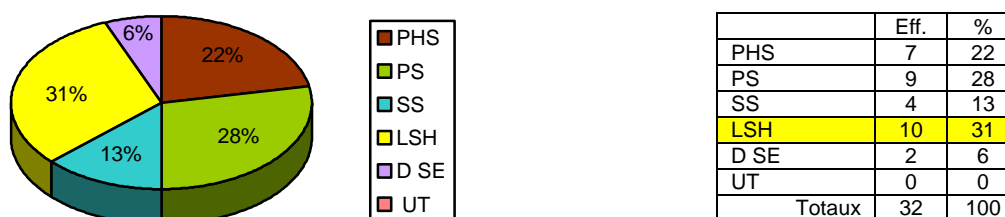


Fig. 8 : Répartition des membres de la FIED par catégories disciplinaires en 2004

Depuis 1987, cette répartition s'est transformée allant dans le sens d'un net rééquilibrage (fig. 9). La suprématie du secteur des Lettres et Sciences Humaines qui trouve son origine dans la politique de développement de l'EAD universitaire des années soixante y est manifeste.

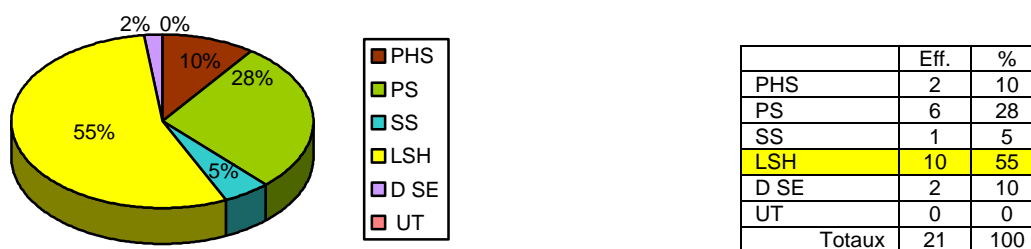


Fig. 9 : Répartition des membres de la FIED par catégories disciplinaires en 1987

L'expansion de la FIED entre 1987 et 2004 s'accompagne donc d'une amélioration de sa représentativité géographique et sectorielle. En revanche, la domination des régions du Nord de la France s'est encore accentuée.

3. Les étudiants formés par les membres de la FIED

Malgré l'augmentation du nombre de membres qui s'accompagne d'une augmentation du nombre de formation (en 2004, 400 formations et presque autant de modules autonomes), de leur diversification et de l'augmentation du nombre d'étudiants en valeur absolue, le poids relatif des étudiants inscrits à distance a stagné entre 1987 et 2004. Ainsi, en 2004 les membres de la FIED accueillent 25 600 étudiants sur une population totale de 1 310 000 étudiants c'est-à-dire **2 %** de la population estudiantine de la France métropolitaine et des DOM/TOM. En 1987, ils accueillaient 20 000 étudiants sur une population totale de 926 000 étudiants, c'est-à-dire également **2 %** des étudiants³. Relativement peu important comparativement aux nombres d'étudiants inscrits à distance dans d'autres pays (par exemple : Angleterre, Canada, Australie, Chine, Inde), ce nombre équivaut toutefois à la population étudiante d'une grande université française.

Selon la dernière enquête réalisée par l'Observatoire de la Vie Etudiante à la demande du service d'enseignement à distance de Toulouse II⁴ en phase avec des enquêtes plus anciennes⁵, 70 % des étudiants inscrits sont des salariés, une grande majorité sont des femmes (74 %). Leurs principales raisons d'inscription sont l'exercice d'une activité professionnelle (59 %) et l'éloignement (50 %). Ils se sont inscrits pour acquérir un diplôme (77 %) et une culture générale (36 %).

³ Ces chiffres sont extraits d'un travail en cours d'achèvement : Thibault F. *L'université française et l'enseignement à distance., Analyse institutio-communicationnelle*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Paris, Université de Paris Nord.

⁴ « Les étudiants inscrits au service d'enseignement à distance durant l'année 2001-2002 », Université de Toulouse Le Mirail, Observatoire de la Vie Etudiante et de l'Insertion Professionnelle, novembre 2002.

⁵ « Analyse des caractéristiques et des motivations du public du télé-enseignement en France », Université de Bourgogne, IREDU.

4. Les missions et le fonctionnement de la FIED⁶

Comme l'écrit Chantal Acheré en introduction de son historique :

« L'histoire de la FIED se fond et se confond donc logiquement pendant une longue période avec celle des CTEU et de l'enseignement par correspondance. (...) Si à l'origine, la FIED ne concernait que les seules universités disposant d'un CTEU, les évolutions qu'ont connues les Universités au cours de ces dernières années, et l'évolution technologique, ont incité la FIED à s'ouvrir à d'autres membres, et à d'autres média. »

Cette situation a incité les membres de la fédération à changer ses statuts. Ainsi, l'objet de la FIED tel qu'il est défini depuis le 20 février 2004 est double. Il s'agit d'une part de « promouvoir les formations ouvertes, à distance et sur mesure des institutions d'enseignement supérieur » et d'autre part « de développer la coopération entre les institutions d'enseignement supérieur » (Statuts FIED, article 2). Quatre missions sont déclinées dans ce document : « les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les institutions et les partenaires, les formations ouvertes, à distance et sur mesure ; le développement en commun de cours et modules de formation et l'échange de documentation pédagogique, la valorisation des recherches en matière de FOAD et nouveaux apprentissages ; la promotion des nouvelles technologies et l'utilisation des outils de coopération existants et à venir » (Statuts FIED, article 3).

Le Président de la FIED est assisté d'un conseil formé de représentants des Universités partenaires, se réunissant régulièrement et dont l'élection ou le renouvellement se fait annuellement en Assemblée Générale. Le ministère en charge de l'enseignement supérieur est représenté au sein du conseil et de l'assemblée générale. Aujourd'hui, le budget de fonctionnement de la fédération provient essentiellement des cotisations de ses membres.

En plus de la représentation dans plusieurs instances internationales (European Association of Distance Teaching Universities par exemple) qui correspond à la mission initiale de la fédération, on peut citer parmi les actions collectives qu'elle a menées : le programme de qualification des maîtres en Français Langue Etrangère dans les Nouveaux Länder d'Allemagne, la mise en place du site Internet de la FIED « TELESUP », la création de l'encyclopédie pédagogique sonore et de la radio sur Internet, et sa participation à deux campus numériques : **Langues U** et **Réseaux.doc**.

5. Une étude menée dans le cadre des travaux du groupe de recherche consacré aux TIC dans l'enseignement supérieur : e-pathie⁷

Une réunion organisée, au premier trimestre 2004, par les membres du bureau de la FIED a été l'occasion d'associer à ce travail d'enquête des membres du groupe de recherche « Usages des TIC dans l'enseignement supérieur » du programme e-Pathie. Né de la rencontre informelle en 2000 de chercheurs, de praticiens et de responsables impliqués dans des projets liés aux technologies de l'information et de la communication dans

⁶ Cette partie est inspirée de l'historique de la FIED écrit par Chantal Acheré en juillet 2004 et diffusé dans le rapport consacré au programme européen HEAL.

⁷ <http://www.e-pathie.org>

l'enseignement supérieur, ce groupe de recherche est devenu un groupe « inter-établissement » qui développe des partenariats scientifiques à l'international. Associé depuis septembre 2004 au programme Tematice de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris, il est aujourd'hui lui-même un programme thématique au niveau national et international.

Outre la volonté de construire une approche pluridisciplinaire de ces questions avec pour cadre les Sciences de l'Homme et la Société, cette équipe de chercheurs s'engage dans des travaux empiriques associant des acteurs de terrain. Ses principaux objectifs en la matière visent à surmonter les ruptures entre recherche et pratiques sociales et dépasser les approches idéologiques prégnantes dans de nombreux discours concernant les relations entre éducation et communication.

C'est au titre de son axe de recherche Institutions et politiques **qu'est mené le présent travail. Cet axe de recherche** est centré sur la compréhension de l'institution universitaire « pensée à la fois comme ensemble de règles produites au nom de politiques qui trouvent à s'exprimer dans de nombreux dispositifs communicationnels et comme espace social construit en permanence par des configurations d'acteurs multiples ».

METHODOLOGIE DE L'ENQUETE

1. Elaboration du questionnaire d'enquête

La première version du formulaire proposée par le groupe de travail de la FIED s'organisait autour de deux grands types de questions. Les premières visaient à décrire les activités de la FIED (et, d'une façon partielle, les conditions dans lesquelles ces activités étaient menées), la seconde cherchait à connaître les attentes des membres vis à vis de l'association. Une suite d'échanges entre l'auteur de cette étude et la secrétaire générale de la FIED en lien avec le groupe de travail « enquête » a permis, tout en respectant l'économie générale du formulaire initial, d'ajouter une sous-partie et un certain nombre d'items à l'intérieur des sections, l'objectif étant de faire se rencontrer les perspectives de la FIED et celle du groupe de recherche. Le questionnaire, comme prévu par le groupe de travail FIED, est divisé en 3 parties de longueur inégale : Identification (numérotée 0 par le groupe de travail-20 questions-1 page), Organisation de la structure (numérotée 1-160 questions-9 pages) et La FIED et Telesup (numérotée 2-1page-12 questions).

1.1 Les objectifs de la FIED

La lettre signée du président de la FIED en accompagnement du questionnaire envoyé aux membres en juillet 2004 explicite les objectifs de la fédération. Ce courrier établit le constat d'un changement dans la « typologie » des membres de l'association qui ne sont plus, comme à l'origine, des CTU ou des Services d'Enseignement à Distance (SEAD) mais également des « services de formation continue, des services de visioconférence etc. ». La démarche d'enquête doit donc répondre à deux objectifs :

« L'intérêt de mieux vous connaître est double : favoriser les échanges et les apports à l'intérieur du réseau, nous permettre aussi de nous positionner dans un paysage en constante évolution, et mieux remplir notre rôle de service 'public' ».

2.1 Les objectifs de la recherche

La recherche que nous avons engagée depuis 2002 sur l'EAD universitaire français⁸ a permis de mettre en évidence, entre autre phénomène, la faible intégration de l'enseignement à distance dans les politiques universitaires qu'elles soient nationales ou locales pendant toute la période qui va de la création des premiers CTU (milieu des années soixante) à la fin de leur traitement comme entité spécifique par le ministère en charge de l'enseignement supérieur (milieu des années quatre-vingt-dix)⁹. Nous avons vu dans cette

⁸ *Op.cit.*

⁹ Chantal Acheré relate cette difficile transition pour les CTU dans son historique : « Durant de nombreuses années, les universités ont perçu leurs dotations de fonctionnement sur la base de normes précises. Elles étaient également tenues de présenter leurs maquettes d'enseignement à une commission d'habilitation chargée de les examiner et de délivrer des autorisations valables une ou plusieurs années. Dans ce contexte, les CTEU percevaient des crédits spécifiques de la part du Ministère qui transitaient par leur université de rattachement. De ce fait ces crédits étaient dits « fléchés ». A partir de 1992 et par vagues successives, l'Etat a engagé une politique des contrats d'établissement pour l'ensemble des activités incluant l'enseignement à distance fonctionnant dans les universités. Le rôle de l'Etat se situe désormais au niveau du

initiative d'enquête prise par la FIED un moyen de disposer de données pour interroger ce phénomène d'intégration à la période actuelle. Rappelons qu'aucune donnée sur ce secteur n'a été collectée par le ministère depuis la création des CTU et qu'il est difficile de solliciter des universitaires en général déjà surchargés par les exigences d'une fonction peu reconnue. Nous avons donc proposé à la FIED d'assurer le traitement de leur enquête. Nous leur avons demandé en échange d'introduire dans le formulaire quelques questions qui nous permettaient d'avancer dans notre réflexion. Dans la partie 0 ont été ajoutées des questions portant sur la participation du directeur aux instances décisionnelles de l'établissement, les différentes offres de formation et l'évolution depuis 5 ans. Dans la partie 1, ont été ajoutées à la partie « aspects administratifs » des questions portant sur la formation des personnels, à la partie « logistique pédagogique » a été ajoutée une question sur le logiciel Apogée, à la partie « pédagogie » des questions sur le modèle pédagogique, à la partie « aspects financiers » des questions sur le lien entre le budget et la dotation globale de fonctionnement des établissements (DGF), des questions sur les modes de rémunération des enseignants, à la partie « enquête » des précisions sur le type d'enquête. La partie « fonctionnement général » est de notre ressort. Nous n'avons fait aucune proposition pour la section FIED/Telesup.

3.1 Rappel de la distinction document pédagogique/EAD et typologie des offres de formation

Partant de l'hypothèse que les amalgames sont rarement neutres, nous avons été amenés, dans le cadre de notre recherche sur l'EAD, d'une part à rappeler la distinction entre enseignement à distance et offre de documents pédagogiques et d'autre part, à établir une typologie de l'offre de formation. En effet, dans une période où de nombreux discours officiels ont voulu imposer le terme « e-learning »¹⁰, la pédagogie s'est, une fois de plus, trouvée malmenée : la fourniture de cours en ligne devenant la nouvelle forme de l'EAD. Il s'avère donc nécessaire de rappeler que l'enseignement à distance suppose, comme l'enseignement en présence, l'intervention d'un enseignant et une interaction, même différée, entre un étudiant et un enseignant. Il ne peut être réduit à des documents même interactifs. S'ils produisent effectivement des documents pédagogiques, les membres de la FIED proposent surtout des formations post-bac validées par des examens ou des certificats d'aptitude.

La diversification de l'offre de formation de l'université française démarrée après la révolution de mai 1968 oblige à établir une typologie de cette offre si on veut se donner les moyens de l'étudier. Il nous semble que deux réformes sont à prendre en compte en la matière : la première, en 1984, s'est traduite par une loi, la seconde, vingt ans après a pris la forme d'une circulaire. Avec la loi de 1984, la mission de l'enseignement supérieur public est devenue de contribuer « à la croissance nationale et régionale dans le cadre de la planification, à l'essor économique et à la réalisation d'une politique de l'emploi prenant en compte les besoins actuels et prévisibles ». Ainsi, parallèlement au développement des formations professionnalisantes, l'université a été encouragée à développer un secteur de

contrat qui régule les rapports entre l'Université et l'Etat. La suppression des crédits spécifiques d'enseignement à distance n'a pas été sans poser quelques problèmes dans les Universités et les CTEU. Les difficultés se sont situées également sur le plan des programmes inter-universitaires qui n'entraient plus dans le cadre technique des contrats mais qui sont indispensables dès que l'on se place sur le plan des réseaux et de la mutualisation des ressources. »

¹⁰ Thibault F., 2005, « Notice 'e-learning', dans Commission nationale française pour l'Unesco », *La 'société de l'information' : glossaire critique*, Paris, La documentation française, p. 68-72.

formation continue non soumis aux cadres réglementaires de la formation initiale (organisation de la formation, coût etc.). Un peu moins de vingt ans après, la circulaire du 14 novembre 2002, signée par Jean-Marc Monteil, directeur de l'enseignement supérieur, précise le contenu de la nouvelle architecture des diplômes connue sous l'intitulé LMD pour Licence, Master et Doctorat, les trois niveaux désormais caractéristiques de l'enseignement supérieur européen. Cette nouvelle organisation s'accompagne de la reconnaissance d'une unité plus petite que le diplôme : le crédit¹¹.

En matière d'offre universitaire de formation, nous proposons donc de retenir 5 catégories : la formation générale diplômante (FGD) (diplôme national), la formation professionnelle diplômante (FPD) (diplôme national), le crédit obtenu suite à la réussite à un enseignement de type généraliste (CG), le crédit obtenu suite à la réussite à un enseignement de type professionnel (CP), les autres formations (diplôme d'université, autres formations proposées par les services de formation continue hors CG et CP).

Dans le cadre de cette enquête, la part des formations professionnalisantes étant très faible, nous avons réduit la typologie à trois items :

- **EAD/diplômes**, conçu pour que l'étudiant puisse préparer, sans être contraint par des impératifs de temps et de lieu, une grande partie des épreuves nécessaires à l'obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur (reconnu par l'Etat). Au regard des pratiques des enseignants comme des étudiants, on a considéré que si plus de 60 % des crédits nécessaires à l'obtention d'un diplôme peuvent être préparés à distance, on peut parler d'EAD/diplômes.
- **L'EAD/crédits** correspond à une offre de formation centrée sur la préparation d'un module susceptible de permettre l'obtention d'ECTS.
- **L'EAD/autres formations** regroupe toutes les formations centrées sur l'acquisition de compétences (formation continue, action de soutien pédagogique aux étudiants en présence...) ou l'obtention d'un diplôme universitaire non soumis aux règles nationales.

2. Conduite de l'enquête

Une fois le questionnaire validé par le groupe « enquête » de la FIED, il a été envoyé aux différents membres. Tenant compte des conditions de sa réalisation (une partie des intéressés eux-mêmes), nous n'avons pas proposé de pré-test, pourtant il nous aurait certainement permis de mesurer ce que les non-réponses vont signifier, à savoir son inadéquation pour les nouveaux membres (le groupe enquête étant essentiellement constitué de membres traditionnels de la fédération). C'est la secrétaire générale de l'association qui a pris en charge les envois (par courriel en juillet accompagnés d'une lettre du président de la FIED) et les nombreuses relances (par courriel et téléphone). L'enquête devait initialement être traitée au début de l'automne. Il a été nécessaire d'attendre début janvier pour disposer d'un nombre suffisant de réponses. Malgré de nombreuses relances,

¹¹ « Ce faisant, l'offre de formation peut être construite pour assurer une plus grande souplesse des parcours de formation des étudiants, faciliter le processus d'orientation progressive ou de réorientation et favoriser le traitement pédagogique de la diversité des publics de formation initiale et de formation continue. C'est l'objet même du système des crédits européens (ECTS) associé à une organisation modulaire des enseignements et au dispositif d'annexe descriptive au diplôme (« diploma supplement ») que de prendre en compte la variété des parcours de formation. » Circulaire LMD, 14 novembre 2002, p. 2.

seulement 19 membres sur les 34 ont accepté de renvoyer leurs réponses (fig. 1). Beaucoup ont fait connaître leurs difficultés pour mener à bien ce travail. Deux reproches ont été principalement énoncés : la longueur du document et la présence de questions inadaptées aux situations.

3. Traitement de l'enquête

Le formulaire a été envoyé par courriel et retourné par courriel dans 90 % des cas. 10 % des membres ont renvoyé un formulaire papier. Ce fonctionnement a obligé l'équipe de recherche à ressaisir l'ensemble des données dans plusieurs tableaux Excel pour pouvoir effectuer les tris et les croisements nécessaires.

4.1 Les tris à plat

Toutes les questions fermées ont donné lieu à des tris à plat qui ont le mérite de permettre une première lecture de la répartition des réponses sur chacun des items du formulaire d'enquête.

Sur la base de ces tris à plat, une liste des taux de réponses par questions a été dressée et a été classée en fonction du taux de non-réponses (nr).

5.1 Les croisements

Des croisements d'items ont été réalisés selon leur intérêt dans la compréhension de la situation des établissements. Ils répondent à des préoccupations liées à l'hypothèse énoncée précédemment que l'enquête viendra confirmer ou infirmer.

6.1 Les questions ouvertes

Elles concernent exclusivement deux sujets : la FIED et Télésup. En fait, les répondants n'ont pas saisi cette occasion pour faire des suggestions, apporter leurs commentaires et leurs témoignages.

ANALYSE SYNTHETIQUE DES RESULTATS

1. Le corpus de l'enquête

La fédération compte 34 membres (32 universités, l'une d'entre elles a deux membres adhérents auxquelles il faut ajouter 1 institut polytechnique national). L'importance du nombre de membres (fig.10) n'ayant pas répondu à l'enquête malgré les relances mérite d'être attirée l'attention.

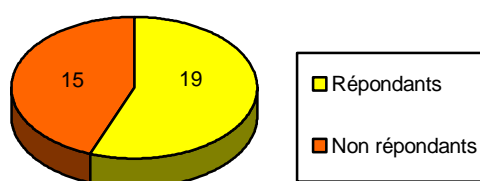


Fig. 10 : Répartition des réponses parmi les membres de la FIED

Comment expliquer que **44 %** des membres de la FIED n'ont pas participé à cette enquête ? L'hypothèse première est que de nombreux nouveaux membres n'ont pas jugé bon de s'y impliquer. C'est ce que confirme la figure ci-dessous.

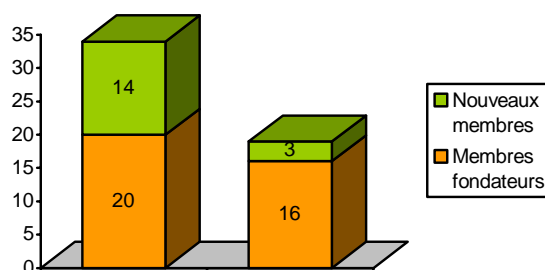


Fig. 11 : Répartition des répondants en fonction de leur ancienneté d'appartenance à la FIED

Ainsi, quand on compare la première colonne du graphique dans laquelle apparaît le poids des membres fondateurs (centres présents à la création de la FIED) et des nouveaux membres (entrés dans l'association à partir du milieu des années 1990) dans l'association en 2004 à la deuxième colonne qui montre comment se répartissent les répondants en fonction de leur ancienneté dans la FIED, on mesure le **fort investissement des membres fondateurs et le faible investissement des nouveaux membres**. Ceci est confirmé par les réponses aux questions concernant la date de création des services (fig. 12). Deux hypothèses peuvent être avancées : la FIED a des difficultés à mobiliser ses nouveaux membres ; le formulaire d'enquête n'est pas adapté.

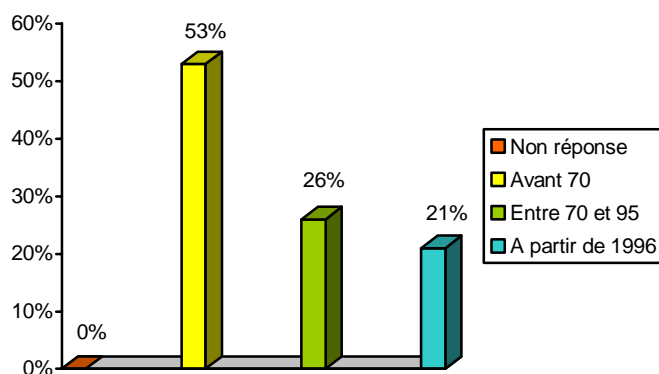


Fig. 12 : Les services créés par période

2. Les items renseignés

Le nombre de questions étant important, il a paru intéressant d'analyser le taux de réponse aux vingt-trois items qui constituent l'architecture générale de l'enquête. La base de calcul, en partie manuelle, a reposé sur l'échelle suivante : 0 % = pas rempli, 50 % = faiblement rempli et 100 % = rempli.

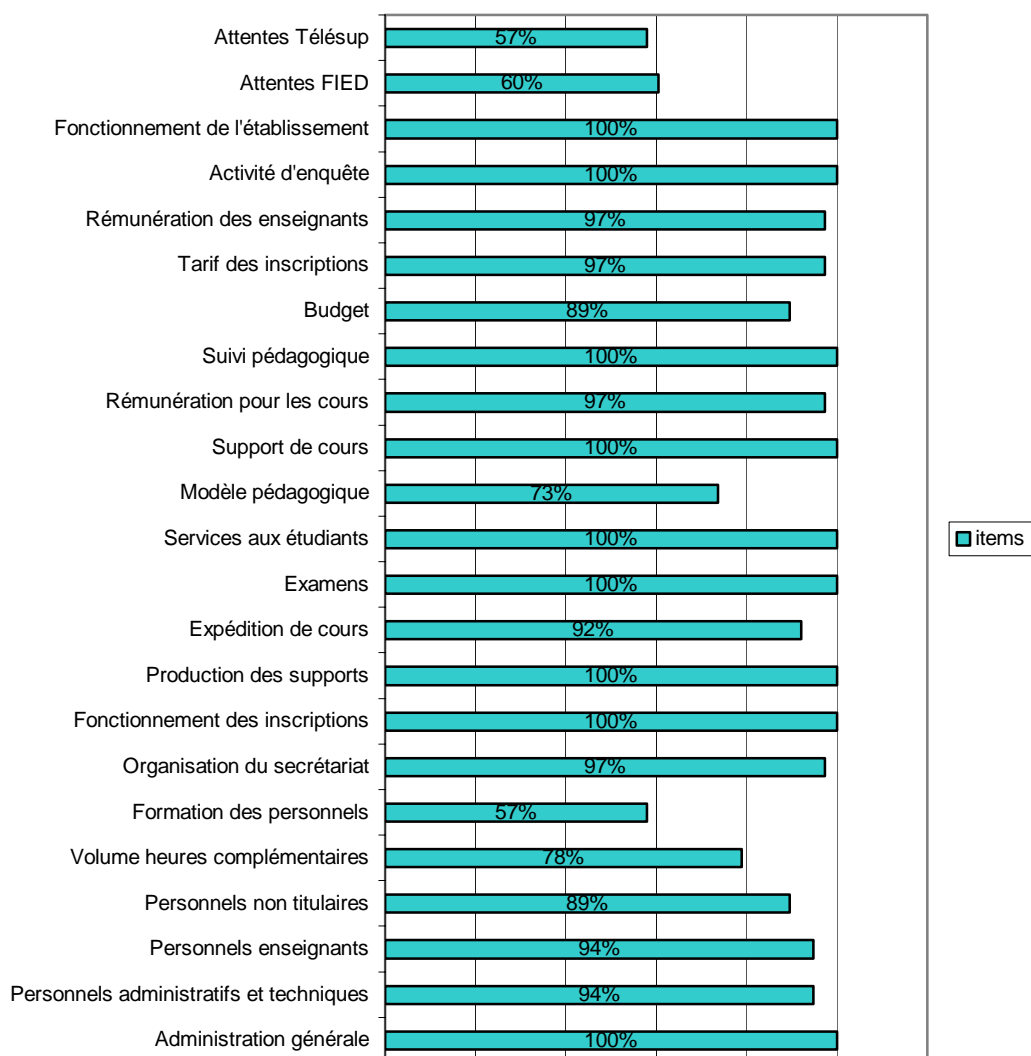


Fig. 13 : Taux de réponses par item

L'observation de cet histogramme autorise deux remarques. La première a trait à l'effort général de réponse au questionnaire. Il traduit un **investissement réel de la part des répondants** qui ont accepté de consacrer un temps non négligeable à la réalisation de ce travail. La seconde concerne le traitement particulier de quatre items qui ont été nettement moins bien renseignés. Ils renvoient à trois préoccupations : le modèle pédagogique, la formation des personnels, les attentes vis à vis du réseau FIED.

Quelles explications peut-on apporter à cela ? En matière de **modèle pédagogique** et de **formation des personnels**, trois hypothèses : on ne répond pas parce qu'il existe une situation de fait qu'on n'envisage pas de changer ; cette question ne fait pas partie de la culture professionnelle ; on ne répond pas justement parce que ces points posent problème. Concernant le réseau FIED, on peut avancer l'idée que, pour l'heure, **le travail en réseau n'a pas suffisamment fait ses preuves** pour qu'il permette aux répondants de se projeter dans un avenir commun (la réalisation de Télésup - site web de la Fédération - ou un

programme d'activités pour la FIED). Dans ce cas, les tâches locales prennent le pas sur l'investissement dans un travail inter-universitaire qui s'avère peu intéressant.

Malgré le faible nombre de nouveaux adhérents ayant répondu à ce questionnaire, il a semblé fructueux de comparer le type de réponse en fonction des deux catégories de membres pour repérer les écarts éventuels d'appréciation (fig. 14). Il faut toutefois tenir compte du niveau de réponse (peu de nouveaux membres) avant de généraliser ces résultats à l'ensemble des adhérents.

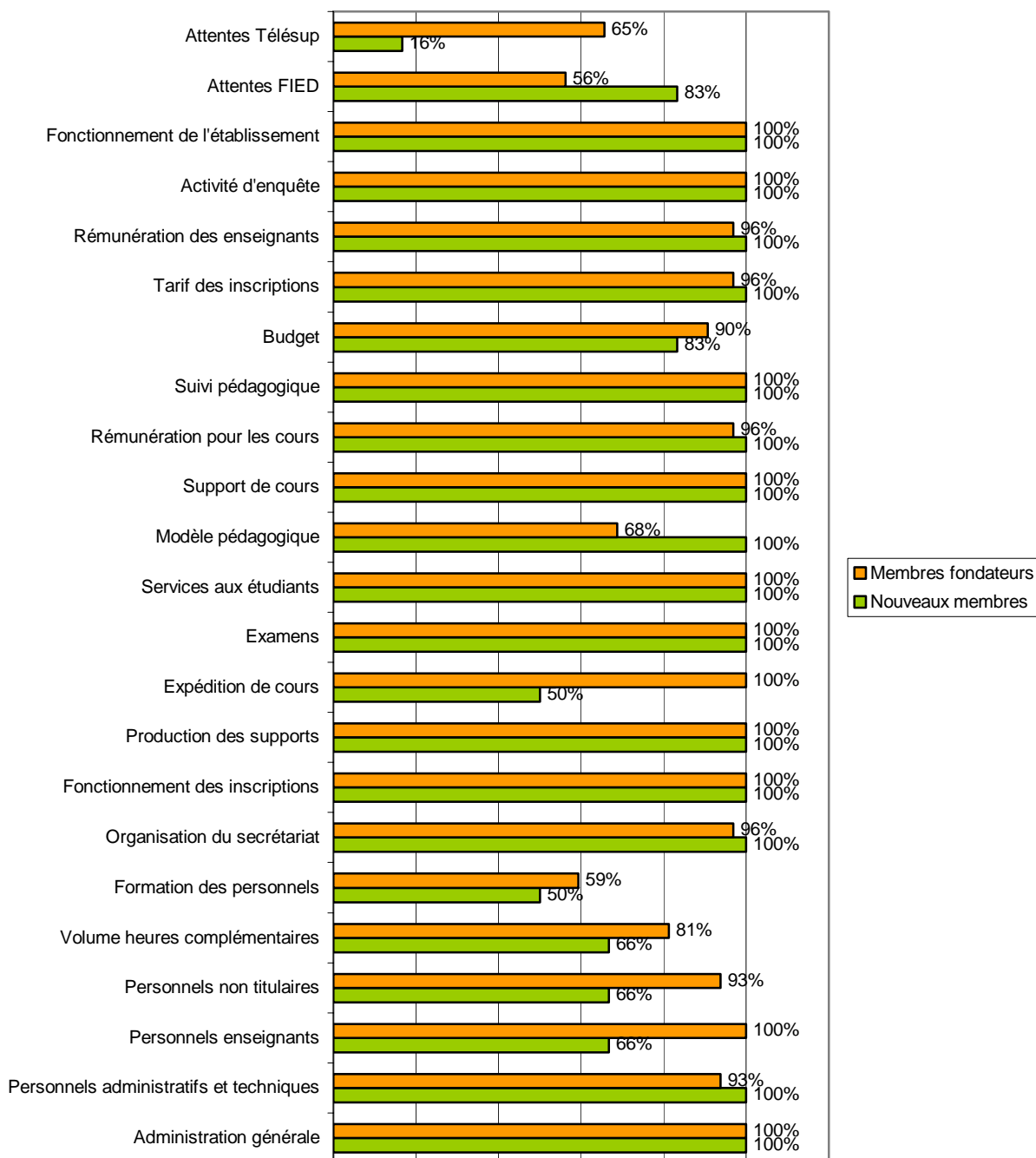


Fig. 14 : Réponses aux items entre membres fondateurs et nouveaux membres

La figure 14 appelle deux commentaires. A l'exception des questions portant sur la gestion des personnels (dont les écarts s'expliquent aisément par des différences très notables en matière de personnel - pas de poste fléché, peu d'heures complémentaires attribuées par l'établissement) et sur le traitement de l'expédition des cours (les nouveaux membres étant plus souvent engagés dans le numérique), les écarts se retrouvent sur les points problématiques abordés dans le paragraphe précédent : les attentes en matière du réseau FIED et le modèle pédagogique. La question du **modèle pédagogique** pose nettement **moins de problèmes aux nouveaux membres**. Est-ce parce qu'ils jouissent d'une plus grande liberté vis à vis du modèle de l'enseignement en présence ? Est-ce parce que cette question leur est plus familière ? Les **attentes** des nouveaux membres en matière de travail inter-universitaire sont nettement **plus fortes vis à vis de la FIED en elle-même que vis à vis de Télésup**. Le site ayant été conçu par les membres fondateurs, il n'est pas aberrant de penser qu'il n'est pas actuellement une priorité pour les nouveaux membres

3. Volumes d'activités

7.1 Le nombre d'étudiants

En 2004, **23 941** étudiants étaient inscrits auprès des structures ayant répondu au questionnaire. Ce nombre est très variable d'un établissement à l'autre comme l'illustre la représentation ci-dessous (fig. 6).

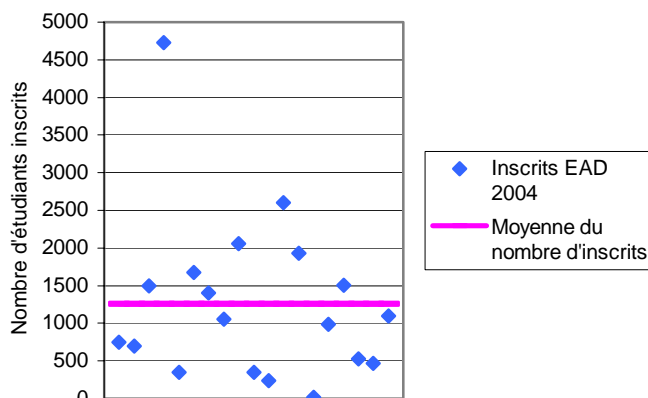


Fig. 15 : Nombre d'inscrits en 2004 par entité

Six services sont peu éloignés de la moyenne. Cette dispersion renvoie à un **volume d'activités** susceptible d'être **très différent d'un adhérent à l'autre**.

8.1 Evolution du nombre d'inscrits

53 % des répondants déclarent connaître une augmentation du nombre d'inscrits depuis 5 ans. Afin d'approfondir ce point, les chiffres donnés dans cette enquête ont été comparés aux chiffres existants pour 16 répondants en 1992 et en 2000. Ces chiffres concernent la population des fondateurs.

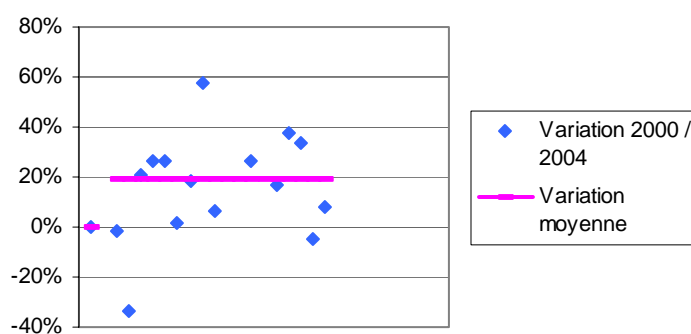


Fig. 16 : Variation du nombre d'étudiants par entité entre 2000 et 2004

La figure 16 fait apparaître que, depuis 4 ans, la variation est en moyenne positive (au-dessus de 0 %). Seuls 3 adhérents continuent à voir leurs effectifs baisser. En revanche, si l'on observe la situation depuis 1992 (fig. 17), le **nombre d'étudiants inscrits a en moyenne diminué de 20 %** (seuls 3 membres sont placés au-dessus de 0 %) sachant que pour 1/3 des entités, la régression est supérieure à 60 %.

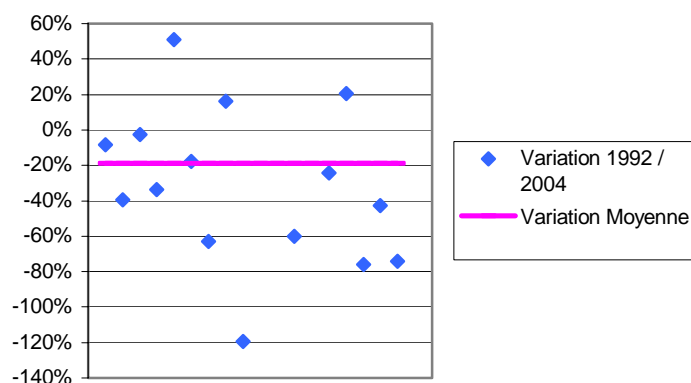


Fig. 17 : Evolution du nombre d'inscrits par entité entre 1992 et 2004

Il n'y a donc pas de contradiction importante entre les déclarations des répondants et les données quantitatives existantes. Après la baisse générale enregistrée au cours des années 1990, on assiste depuis début 2000 à une nouvelle augmentation des effectifs. Ce constat est toutefois à nuancer, notamment en ce qui concerne la baisse. En effet, le travail que nous avons fait sur les archives de l'EAD montre que les comptages d'étudiants ont été, pendant longtemps, soumis à quelques imprécisions volontaires. Pour soutenir l'EAD universitaire, on ajoutait aux étudiants inscrits des « auditeurs ».

9.1 Nature de l'offre

A l'origine, l'offre des CTU était essentiellement diplômante. La figure ci-dessous (fig. 18) permet de mesurer l'évolution puisqu'aujourd'hui presque un quart des formations est non diplômante.

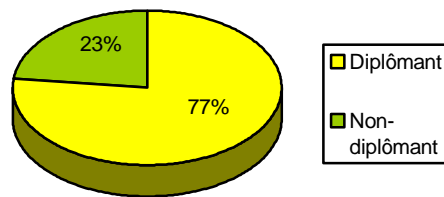


Fig. 18 : EAD diplômé et EAD non-diplômé

Les 19 répondants déclarent ainsi proposer 339 offres de formation. En matière de diplômes, c'est en Deug et en Licence que l'on trouve l'offre la plus abondante (fig. 19), ce qui confirme une situation décrite dès 1985 par Robert Lefranc dans sa thèse d'Etat consacrée à l'enseignement à distance.¹²

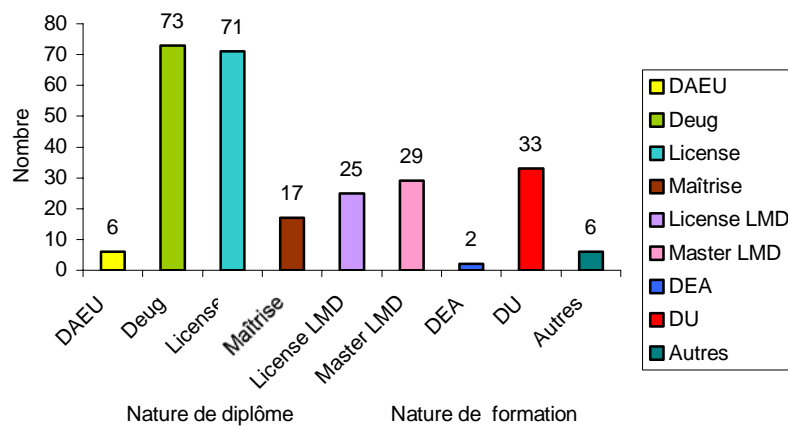
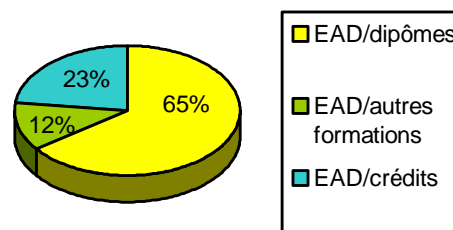


Fig. 19 : Typologie des diplômes et des formations proposées

La figure 19 montre la permanence de l'offre en DEUG et met en évidence l'évolution très progressive vers le LMD.

Sur la base de notre typologie simplifiée, on peut mesurer la place encore faible de l'EAD pour les formations non diplômantes et non créditées (fig. 20).



¹² LEFRANC, R. (1985), *De l'audio-visuel aux systèmes multi-médias d'enseignement. Le cas du système français d'enseignement supérieur à distance*. Thèse de Doctorat d'Etat, Paris, Université Paris V - René Descartes.

Fig. 20 : Typologie d'EAD

La figure 20 appelle un autre commentaire. Les 23 % d'EAD/crédits ne signifient nullement que cette pratique est partagée. En effet, sur les 77 formations EAD/crédits proposées, 37 sont produites par un seul membre.

10.1 L'évolution de l'offre

Ainsi, 68 % des répondants disent connaître une augmentation du nombre de diplômes depuis 5 années. Aucun d'entre eux ne déclare une diminution du nombre de diplômes. Pour les autres, le nombre de diplômes est resté invariant. Le nombre de modules proposés quant à lui a augmenté depuis 5 ans pour 63 % d'entre eux. Il a baissé pour 1 adhérent.

Pour conclure sur cette question du volume des activités des membres, on peut mesurer, après une période de baisse sensible de l'activité, un moment de lent développement qui bénéficie de l'ouverture de la fédération à de nouveaux membres et de la diversification très progressive de son offre de formation. Les éléments présents dans l'enquête ne permettent pas d'émettre des hypothèses quant aux raisons à l'origine de la baisse. Il faut toutefois exclure une transformation radicale des propositions en matière d'offre de formation. Comme à la fin des années 1970, cette offre est essentiellement une offre de diplômes. L'offre de crédits et l'offre de formation restent relativement marginales (effet en partie induit par le faible taux de réponse des nouveaux membres).

4. Nature des activités

11.1 Modèles pédagogiques

Pour pouvoir représenter sous forme de graphique les réponses à cette question (fig. 21), les modèles pédagogiques ont été codés de la manière suivante : **A** - Cours médiatisés + regroupement, **B** - Cours médiatisés + tutorat + regroupement, **C** - Pédagogie par projet et **D** - Cours médiatisés + tutorat.

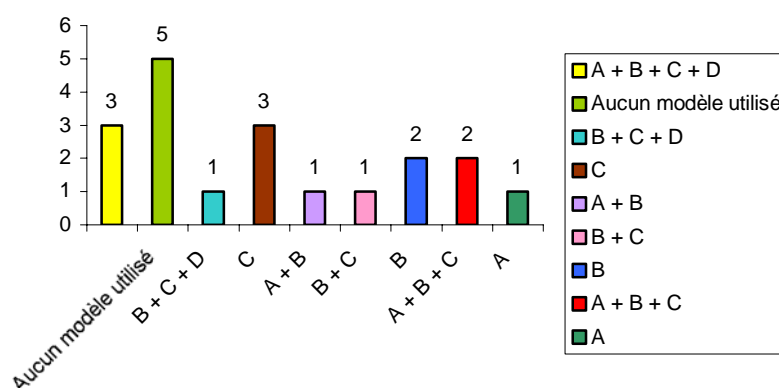


Fig. 21 : Répartition des modèles pédagogiques

Le traitement des réponses confirme les observations faites au paragraphe 2.2 à savoir l'importance des non-réponses. Plus de 26 % des adhérents ne se déterminent pas pour l'un

des modèles proposés. Pour les adhérents restants, les réponses vont dans le sens d'un panachage des différents modèles. A noter, un développement particulier de la **pédagogie par projet** qui serait pratiquée par près de 50 % des répondants. Pour affiner ce résultat, il conviendrait de vérifier l'existence d'une définition commune de cette pratique.

Il semble, en matière pédagogique, que la question des devoirs donnés aux étudiants soit très importante. Celle-ci reste au cœur de l'activité d'enseignement, puisque 100 % des services en proposent. Le nombre des devoirs est cependant très variable : entre 2 et 4 par an et par unité d'enseignement. 75 % des répondants proposent des devoirs qui sont conçus spécifiquement pour le télé-enseignement. Ces résultats confirment nos observations qui tendent à montrer que la correction de devoirs est le minimum de la relation pédagogique avec l'étudiant en EAD. Il semble que ce constat ne s'applique plus totalement à certaines formations présentielles très portées sur le QCM.

12.1 Services aux étudiants

L'accueil

Dans 100 % des cas l'accueil est assuré par courriel et par téléphone. Pour 60 % des répondants, 5 jours par semaine ; pour 40 %, 4 jours ou 4 jours et demi. 55 % ferment pendant l'ensemble des vacances universitaires, 30 % à Noël et pendant l'été, 15 % uniquement un mois l'été. Les durées d'ouverture journalières sont variables : 9h-10h (15 %), 8h30-8h (26 %), 7h-7h30 (20 %), 5h-6h (28 %), NR (11 %). On le constate, la situation est très hétérogène d'une entité à l'autre. Aux deux extrêmes on trouve : une ouverture des services rythmée par les vacances scolaires ; une fermeture réduite à trois semaines en été. **Peu de dispositions ont été prises pour accueillir des publics exerçant une activité en dehors de l'éducation nationale** (peu de fermetures tardives).

Comme le montre le schéma ci-dessous (fig. 22), il n'y a pas de modèle unique d'organisation de l'accueil.

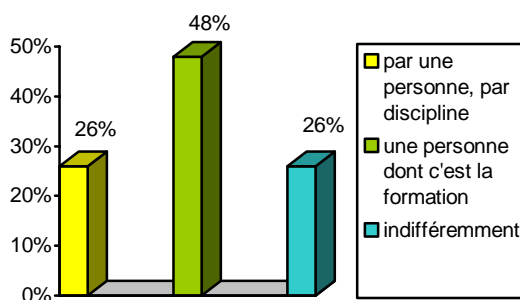


Fig. 22 : L'organisation de l'accueil

Les inscriptions

La différence avec les pratiques en vigueur dans les formations présentielles est faible (85 % s'alignent totalement sur le présentiel classique). **Seuls 5 % des répondants pratiquent des inscriptions tout au long de l'année.** Les autres ne tolèrent des inscriptions que jusqu'en décembre.

L'organisation des examens

L'organisation des examens est une activité significative puisque plus de la moitié des répondants organisent des examens spécifiques pour leurs étudiants (fig. 23).

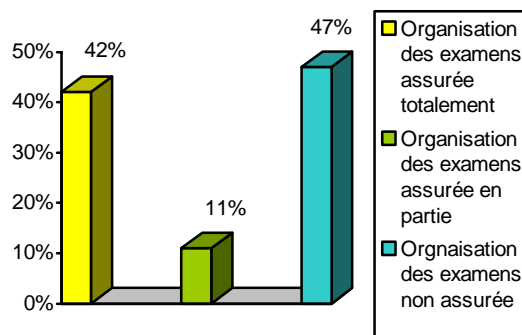


Fig. 23 : L'organisation des examens

Des sessions spécifiques sont prévues par la majorité des répondants (fig. 24).

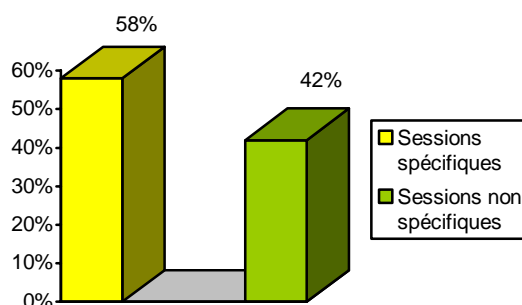


Fig. 24 : L'organisation des sessions d'examen

Par contre, les sujets ne sont spécifiques que dans moins d'un tiers des cas (fig. 25).

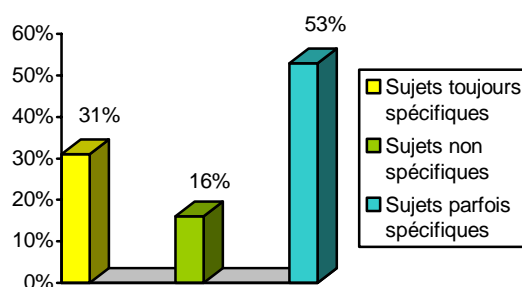


Fig. 25 : L'organisation des sujets d'examen

73 % ne répondent pas à la question sur les autres centres d'examen. On peut supposer qu'ils n'en ont pas. 36 % des répondants ouvrent épisodiquement des centres d'examen à

l'étranger, essentiellement dans les pays d'Afrique du nord et d'Afrique noire. Quelques examens sont organisés à l'île de La Réunion.

En conclusion, à l'exception de l'organisation des examens, les répondants à l'enquête proposent peu de services différents des services traditionnels de l'université.

13.1 Activités logistiques assurées

Les inscriptions administratives

A l'origine, la plupart des centres assumait cette fonction. La tendance va plutôt vers une prise en charge de ces inscriptions par les services centraux de l'université (fig. 26 ; cf. travaux de Robert Lefranc, *op. cit.*).

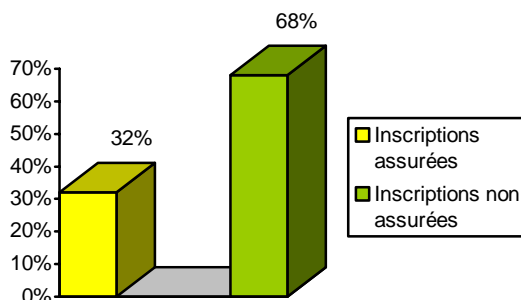


Fig. 26 : Centres assurant l'inscription administrative

Les inscriptions pédagogiques

La situation reste contrastée puisque plus de la moitié des entités assurent ce service (fig. 27).

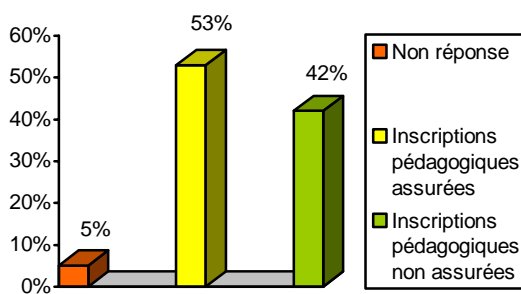


Fig. 27 : Centres assurant l'inscription pédagogique

La validation des acquis par l'expérience (VAE) et la validation des acquis professionnels (VAP) sont peu pratiquées (fig. 28 et 29).

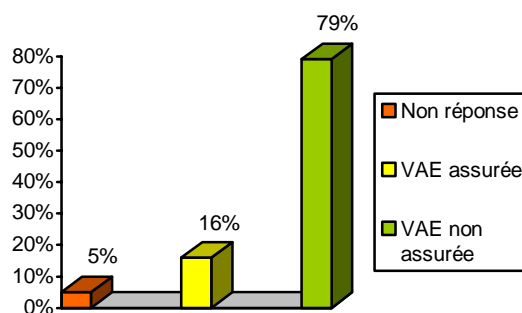


Fig. 28 : Centres assurant la VAE

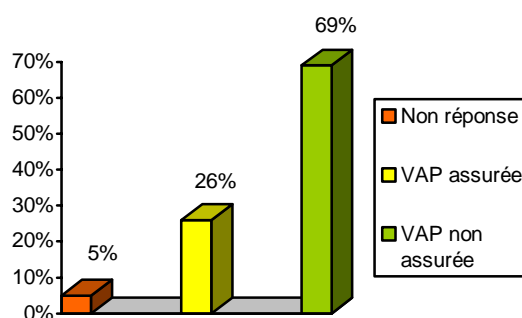


Fig. 29 : Centres assurant la VAP

Ces données en matière d'activités logistiques permettent de mettre en évidence deux tendances. La première concerne le **recul de l'autonomie de ces structures** qui devaient assurer, en matière d'inscription, ce qu'assurait l'université mère. La seconde touche à leur qualité faiblement offensive en matière de recherche de nouveaux publics. Comment expliquer la faiblesse de l'investissement sur la VAE et la VAP qui est en contradiction avec les publics de l'enseignement à distance qui sont souvent des étudiants plus âgés et en reprise d'études ? Les services ont-ils suffisamment d'étudiants qu'ils ne souhaitent pas s'ouvrir à de nouveaux publics ? Sont-ils en difficulté pour mettre en place ce type de procédure ? Les UFR avec lesquelles ils collaborent sont-elle prêtes à travailler en ce sens ? Il faudrait, pour répondre à ces questions, des investigations complémentaires.

14.1 Production de supports

Les supports de cours

Il n'y a plus de cours produit sous forme manuscrite (fig. 30). 90 % des cours sont proposés par les enseignants sous forme électronique. 78 % des répondants placent tout ou partie de ces cours directement sur une plate-forme.

En matière de diffusion, la situation est bien différente : le papier associé à un autre support reste un passage obligé (85 % des supports donnés aux étudiants). Seuls 5 % des supports produits le sont exclusivement en numérique. **Les annonces du « Tout numérique » sont loin d'être réalisées.**

Les cours sont toujours reconduits. Ils peuvent être reconduits sur 3 ans (35 %) ou 4 ans ou au cas par cas.

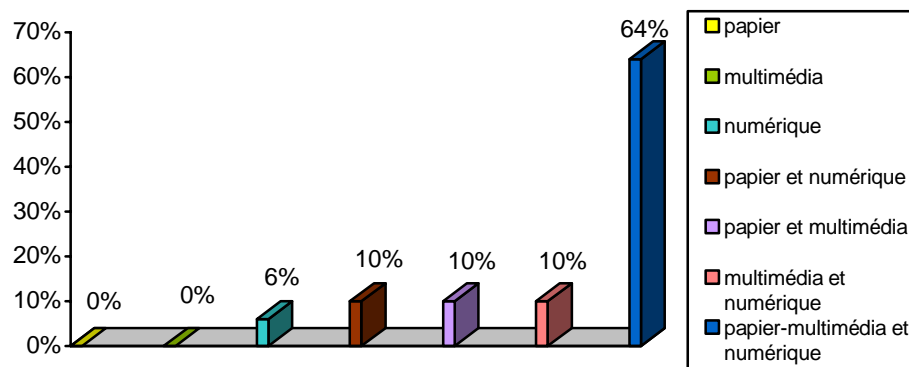


Fig. 30 : Supports d'enseignement utilisés

47 % des services n'ont pas ou commencent tout juste à se doter de garanties juridiques pour exploiter ces ressources. Cette question constitue sans aucun doute un chantier pour lequel la Fédération pourrait apporter un soutien notable. Lié à la question de la propriété intellectuelle, ce point fait l'objet de nombreux débats et la mutualisation des connaissances en la matière pourrait être très profitable à tous.

Les supports de communication

85 % des services produisent des plaquettes papier et 57 % des affiches pour assurer leur communication. Le support de communication le plus utilisé est aujourd'hui l'internet. 89 % des entités alimentent leur propre site ou celui de l'université (la question posée ne permet pas de connaître précisément les pratiques sur ce sujet).

La reprographie

Les services sont 35 % à assurer leur propre reprographie. Pour 75 % la reprographie est assurée par un service commun de l'université et non sous-traitée.

La copie de supports

75 % assurent la copie audio et la copie de cédéroms. Cette opération est peu sous-traitée (10 %).

Plus que les chiffres pour eux-mêmes, il est intéressant d'appréhender **la diversité des tâches de production que doivent assurer les services d'EAD universitaires**. Le numérique a apporté avec lui de nouveaux supports de communication sur lesquels ces derniers se trouvent conduits à s'investir sans pour autant avoir vu leur effectif de personnel technique augmenter.

15.1 Activités de diffusion.

L'expédition par voie postale demeure une pratique très courante en lien avec l'usage prépondérant du papier comme support d'enseignement. 42 % des répondants centralisent les envois sur une personne, 36 % ont réparti les envois par discipline (1 personne) et pour 10 % c'est l'ensemble du service qui est mis à contribution. Pour gérer les envois 68 % des

répondants utilisent un logiciel de traitement. C'est un des rares secteurs pour lequel la modernisation par l'usage d'un outil technique est patente.

16.1 Communication

Tous les services cumulent **plusieurs activités de communication**. En dehors de la production de supports divers (cf. supra), 47 % ont recours à la presse locale pour diffuser leur information. Les salons sont fréquentés par 52 % des répondants. La radio de campus, le télé-accueil du CNED et *Thot cursus* sont signalés par 10 % d'entre eux. Aucune question ni réponse n'a porté sur *Formasup*.

17.1 Activités d'enquêtes

Presque 80 % des répondants déclarent mener des enquêtes. Celles-ci sont diverses. Trois thèmes sont les plus abordés. Ce sont dans l'ordre : l'équipement informatique des étudiants, la question de l'efficacité pédagogique et la nature des publics étudiants (fig. 31).

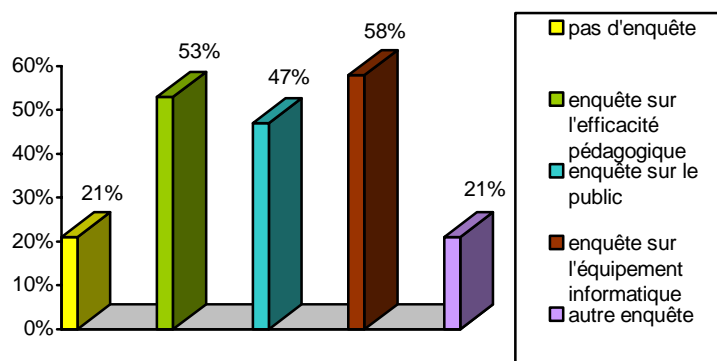


Fig. 31 : Les pratiques d'enquêtes auprès des étudiants

Dans la mesure où le présent questionnaire n'aborde pas le contenu des enquêtes, on ne peut disposer d'éléments permettant d'en apprécier les conclusions. Aucune indication ne permet de savoir si ces travaux sont réalisés en collaboration avec des équipes de recherche ni quelles sont les méthodes retenues.

18.1 Rapports

Plus de la moitié des répondants produisent un rapport annuel d'activité qui est remis à la direction de l'établissement (fig. 42).

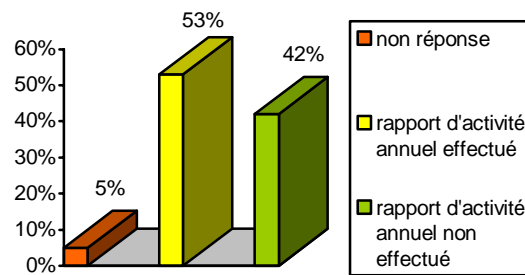


Fig. 32 : Rédactions de rapport d'activité annuel

Pour conclure sur cette question de la nature des activités des répondants, on peut signaler que, comparées aux activités des UFR, les activités des services d'enseignement à distance sont encore plus diverses : accueil spécifique pour les étudiants, inscriptions pédagogiques parfois administratives, organisation d'examens, production de supports de cours, production de supports de communication, enquêtes et rapports d'activités. Les répondants semblent compter sur leurs propres ressources pour assurer cet ensemble de missions (peu d'appui sur l'établissement sauf pour les inscriptions administratives et parfois la reprographie, peu d'appui sur d'autres établissements). Ils n'attendent pas non plus de soutien de la part de réalisations comme *Formasup*, dispositif national d'information sur l'enseignement à distance du supérieur, destiné initialement à favoriser les échanges entre les différents secteurs. Aucune question n'a été posée sur *Formasup* qui reste perçue, si l'on en juge les déclarations de quelques directeurs de services impliqués dans la FIED, comme un concurrent peu utile du site web d'information de la FIED à savoir *Télésup*.

Le numérique est loin d'être une pratique exclusive. Les supports numériques se rajoutent aux autres supports et n'ont pas remplacé le papier qui reste largement utilisé.

Peu de dispositions existent en faveur d'un public d'étudiants inscrits dans le cadre général d'une « éducation tout au long de la vie » (horaires spécifiques, VAE).

L'image d'un enseignement à distance comme « forme industrielle de l'enseignement » défendue par des auteurs comme O. Peters (1973), D. Keegan (1980) ou J. Perriault (1996) ne correspond pas aux réalités perceptibles grâce à cette enquête. On ne retrouve pas la distinction radicale décrite par Keegan (1980) entre une « éducation traditionnelle fondée sur la communication de nature personnelle » et « l'éducation à distance fondée sur la communication de nature industrialisée et technologique » (Keegan, 1980, p. 17).

« L'instruction par correspondance est la forme la plus industrialisée de l'instruction et les critères théoriques habituels pour la description de l'instruction traditionnelle n'aident pas beaucoup à analyser l'instruction par correspondance. Ainsi, on a pensé à introduire de nouvelles catégories empruntées aux sciences qui étudient les modalités de production industrielle. Il est de fait étonnant de constater combien ces critères permettent de mieux comprendre et décrire la nature du processus institutionnel dans l'instruction programmée. » (Peters, 1973, p. 295)

Les critères que suggèrent Peters pour caractériser l'EAD : division du travail, mécanisation, automation, application de principes d'organisation, contrôle scientifique,

objectivité du comportement des enseignants, production de masse, concentration et centralisation ne semblent aucunement pertinents pour décrire l'activité des répondants. Les indices de rationalisation sont faibles, tout comme la recherche d'un accroissement des rendements, la spécialisation de fonctions et les dispositifs de contrôle.

5. L'existence au sein de l'établissement

19.1 La direction du service

La majeure partie des responsables des entités est nommée (fig. 33). La nomination dépend dans la plupart des cas de l'équipe présidentielle. La durée de nomination est variable : 3 ans (25 %), **4 ans** (30 %) et 5 ans (15 %).

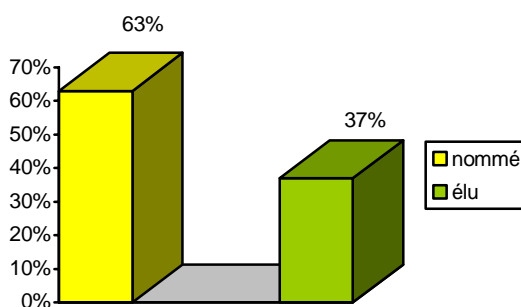


Fig. 33 : Nature du mandat des responsables de service

Aujourd'hui, la majorité de responsables est composée de MCF issus plutôt du monde des sciences humaines et sociales (60 %) (fig. 34).

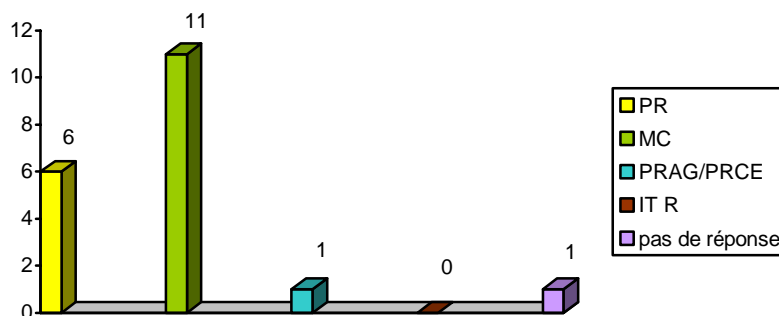


Fig. 34 : Répartition des directeurs de service par grade

Comparé aux données disponibles du début des années 1990, le nombre de professeurs est en augmentation. Peu d'enseignants du secondaire détachés dans le supérieur ont accès à cette fonction.

Pour seulement 10 % des répondants, cette fonction n'est pas reconnue dans l'établissement que ce soit par une décharge ou par une prime.

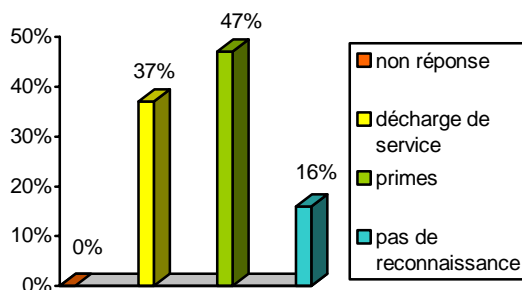


Fig. 35 : Mode de reconnaissance de la fonction de directeur

Comme le montre la figure 35, dans la majeure partie des cas, cette fonction fait l'objet de prime ou de décharge (quelques précisions ont été parfois apportées sur leur montant : décharge de demi-service, primes de 3900 € et 4100 € annuels).

20.1 Une majorité de services

80 % des répondants se définissent par le terme de service. 90 % sont répertoriés dans les établissements au titre de service commun et 10 % comme UFR. Ces chiffres doivent être mis en relation avec la nature des répondants : les membres fondateurs de la FIED ont été créés dès l'origine comme des services spécifiques de l'université.

21.1 Définition des missions

33 % des services définissent eux-mêmes leur mission, 58 % le font en lien avec les équipes présidentielles. Dans 5 % des cas, les missions sont discutées au CA des établissements.

22.1 Les prises de décision

Elles sont d'abord du ressort du responsable qui semble ainsi bénéficier d'une réelle autonomie. Dans 30 % des cas, l'ouverture de nouvelles formations est décidée par les responsables des services ; dans 40 % des cas, ce travail se fait en lien avec les UFR et pour 25 % les CEVU sont impliqués. Les décisions qui passent par les CA concernent dans 90 % des cas essentiellement des questions liées au budget : tarifs des inscriptions, rémunérations des enseignants. Dans 5 % des cas sont discutés en CA le projet de service, le rapport d'activité et les ouvertures de nouvelles formations.

23.1 L'obligation de publics empêchés

Contrairement aux conditions d'exercice de l'activité au moment de la création, la contrainte en matière de publics empêchés n'est plus aussi forte puisque seulement 37 % des entités doivent s'y soumettre. Seuls 10 % des répondants accueillent exclusivement des salariés (fig. 36).

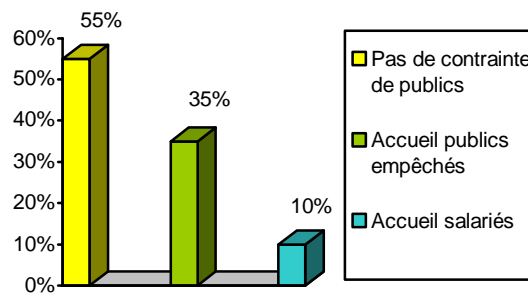


Fig. 36 : Contraintes en matière de publics accueillis

24.1 Les personnels

Les personnels enseignants

La faible hétérogénéité de l'échantillon ne peut totalement rendre compte de la diversité des situations des membres de la FIED. 74 % des répondants déclarent bénéficier de **postes fléchés** alors que seuls les membres fondateurs ont bénéficié de cette mesure. 85 postes fléchés sont identifiés qui se répartissent de la façon suivante : 28 % d'enseignants du secondaire ; 72 % d'enseignants du supérieur (fig. 37). L'essentiel des postes fléchés (90 %) est attribué au service (fig. 38). Cette information va dans le sens d'une **faible déperdition** des postes créés par le ministère au cours des années 1970 et 1980. Cette tendance est mesurable à partir des données dont nous disposons et qui concernent le début des années 1990 (92 postes signalés dans le rapport de 1992 consacré à l'enseignement à distance et signé par le responsable de l'ORAVEP).

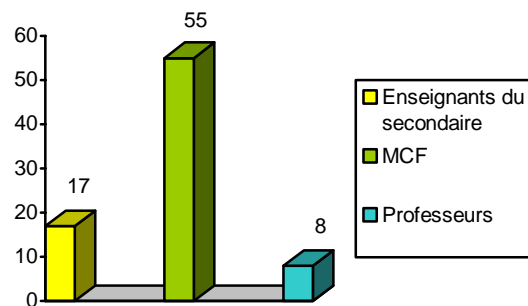


Fig. 37 : Nombre de postes fléchés par type de statut

Le fort pourcentage de non-réponse à la question concernant l'attribution effective des postes fléchés peut s'expliquer en partie par le fait que cette information a été perdue au fil du temps.

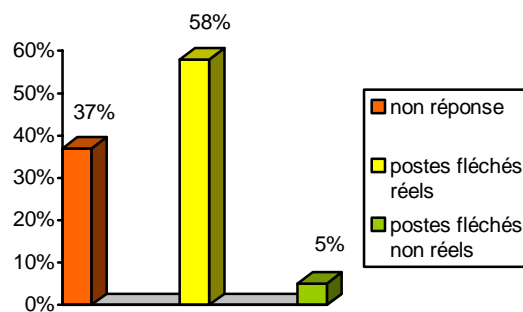


Fig. 38 : Postes fléchés réellement attribués

Les enseignants sont très majoritairement titulaires. Seuls trois centres travaillent avec des enseignants non titulaires. L'un d'entre eux se détache du groupe puisqu'il déclare travailler avec 100 enseignants non titulaires sur 119 enseignants intervenant dans ses formations. **92 %** des enseignants appartiennent aux différents corps de l'enseignement supérieur. Ainsi, 1620 enseignants du supérieur interviennent au sein des 19 entités qui ont répondu. Parmi les 137 enseignants du secondaire qui travaillent dans ces services, la majorité est constituée de PRAG (83 %).

25.1 Les personnels techniques et administratifs

216 personnes travaillent dans les différentes entités, ce qui représente un ratio de un IATOS pour 100 étudiants. **Ce ratio est très nettement inférieur à celui de l'enseignement présentiel** : un IATOS pour 28 étudiants. Comme pour les enseignants, la grande majorité du personnel est titulaire. 35 personnes ont un CDD. Il n'y a aucun CDI, ni aucun stagiaire déclaré (fig. 39).

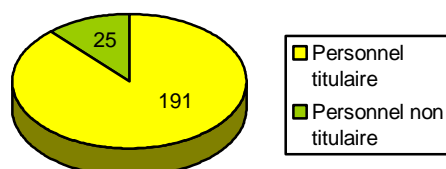


Fig. 39 : Nombre de personnels techniques et administratifs répartis en fonction de leur statut de titulaire ou de contractuel

Comme le montre la figure, les personnels de catégorie C sont largement majoritaires.

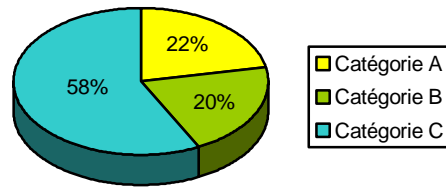


Fig. 40 : Répartition du personnel technique par catégorie

La formation de ces personnels ne semble pas, pour une partie significative des répondants, en adéquation avec les compétences exigées par les emplois.

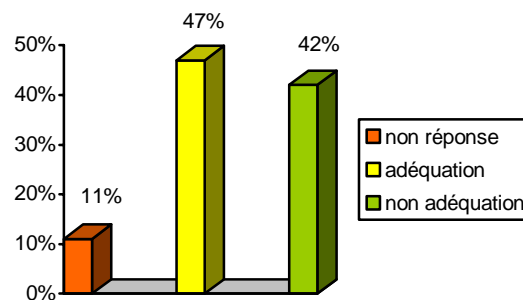


Fig. 41 : Taux de personnes dont l'emploi est jugé en adéquation avec leur formation

26.1 Les données financières

Les budgets s'avèrent très hétérogènes entre les établissements. Les disparités sont telles qu'il est possible de s'interroger sur une définition partagée de la notion de budget (fig. 42).

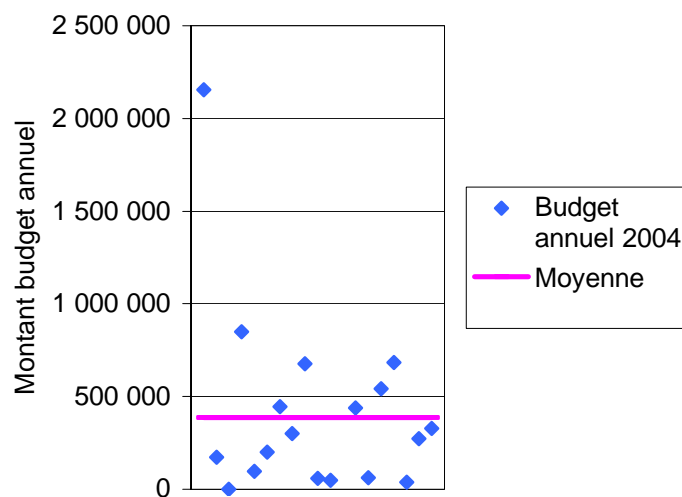


Fig. 42 : Répartition des budgets (en euros) annuels globaux déclarés par les centres

Le budget par inscrit est aussi très variable d'un répondant à l'autre (fig. 43).

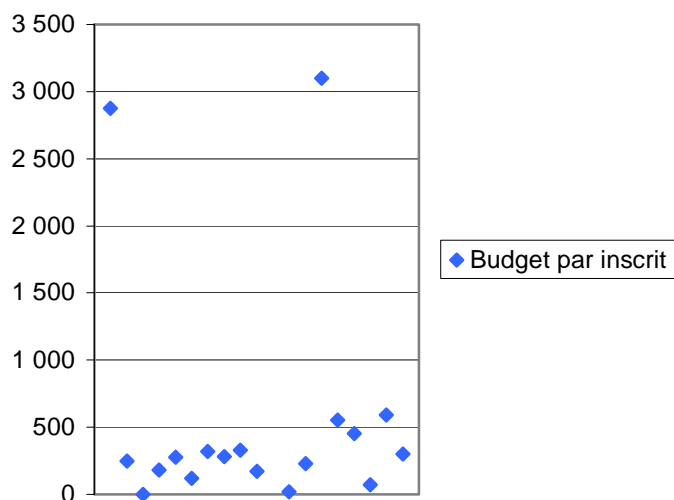


Fig. 43 : Répartition des budgets (en euros) annuels globaux déclarés par inscrit et par centre

Deux répondants disposent d'un budget par inscrit environ **six fois supérieur** aux autres répondants. Même si plus de 63 % des centres déclarent toucher la DGF, il est probable qu'un bon nombre ne la touche pas totalement étant donné le niveau des sommes déclarées par étudiant.

Ressources financières

Les droits spécifiques sont perçus par les répondants dans 84 % des cas. Seuls 4 établissements déclarent ne pas les recevoir, et un établissement n'a pas répondu. Ces droits semblent constituer une partie importante des budgets mais les éléments à notre disposition ne permettent pas de le confirmer.

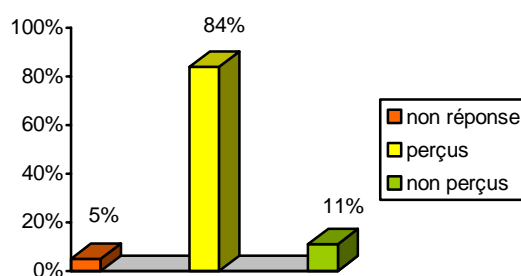


Fig. 44 : Centres percevant des droits d'inscription spécifiques

63 % des centres déclarent recevoir la DGF. Un centre n'a pas répondu. On peut s'étonner du résultat (cf. *infra*). 53 % des centres reçoivent des financements complémentaires par le biais du contrat d'établissement, ce qui n'est pas le cas pour 42 % des centres. Un centre n'a pas répondu à cette question (fig. 45).

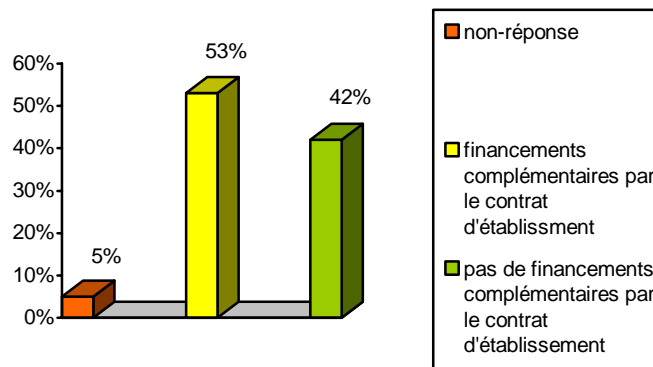


Fig. 45 : Etablissements percevant des financements complémentaires dans le cadre du contrat d'établissement

Peu de répondants déclarent percevoir une dotation au titre du développement des usages des technologies de l'information et de la communication dans leur établissement. Ils ne sont que 26 % à en bénéficier contre 58 % qui ne la perçoivent pas. Ce constat corrobore une implication relative dans ce secteur de la part d'un nombre significatif de membres.

Rémunérations des enseignants

Il existe un contrat entre le centre et l'enseignant dans 48 % des cas pour rémunérer la production de cours. Le nombre de pages n'est pas un critère. La rémunération semble davantage liée au volume de cours. 74 % des répondants établissent un lien entre le volume horaire en présentiel et l'EAD. Mais cette homogénéité cache une grande diversité des situations. Six entités n'ont pas détaillé leurs modalités de calcul. Pour les autres, il est possible de repérer trois systèmes de références pour élaborer des équivalences horaires par rapport aux modalités de rémunération des cours en présentiel : en fonction du nombre d'étudiants, en fonction de la discipline, en fonction du support produit.

Rémunération des copies

60 % des sondés ne s'expriment pas sur les règles précises qui régissent la rémunération de copies. Une réponse fait état d'un même traitement que le présentiel et 60 % signalent que les enseignants sont payés à la copie. Les quelques chiffres donnés : 1 HTD pour 6, 8 ou 10 copies et parfois 7 € la copie ou encore un temps de correction estimé en fonction du nombre d'étudiants.

Tarifs d'inscription

27 % des répondants pratiquent des tarifs différents selon les **disciplines** et 63 % pratiquent des tarifs différents en fonction des **Unités d'Enseignement**. La variation des tarifs liée à « l'unité d'enseignement » (UE, terme retenu par le groupe FIED) peut être conséquente comme l'illustre le graphique ci-dessous (fig. 46).

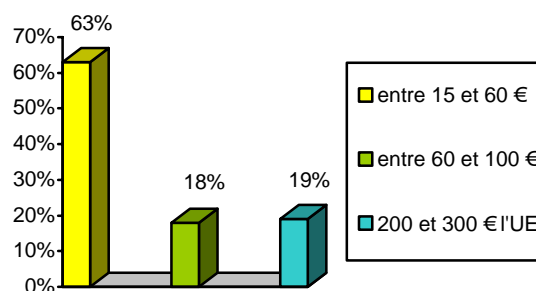


Fig. 46 : Tarifs pratiqués par Unité d'Enseignement

La formation continue est aussi un facteur discriminant. Un exemple est donné de droits d'inscription à 5000 € pour une formation continue. Les tarifs sont aussi différents pour les **étudiants étrangers** dans 85 % des réponses. Une hausse de 20 à 30 % est alors prévue.

Les modalités de gestion

63 % des centres n'utilisent pas de modèle de gestion. Cette tendance est confirmée par l'absence de calcul du coût d'un étudiant dans 63 % des réponses. 92 % des établissements passent par les marchés de l'Université.

27.1 Ressources technologiques

La plupart des entités dispose d'Apogée et l'utilise (fig. 47).

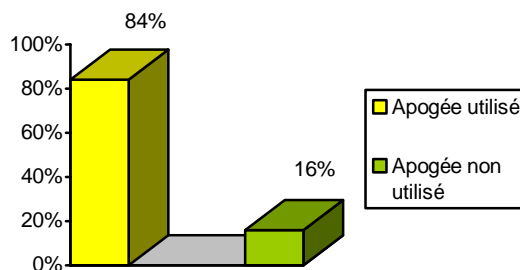


Fig. 47 : Etablissements utilisant Apogée

Traitement des envois

52 % des répondants déclarent être équipés d'un logiciel de traitement des envois. Il peut s'agir soit de logiciels, soit de développement sur mesure à partir de bases de données : GTEL, Foxpro, winctu, teledix gestion, Alcyon, web CT. 21 % utilisent Excel ou access. 68 % ne s'expriment pas sur les avantages ou les inconvénients de leur logiciel. Deux remarques positives ressortent au sujet des logiciels « sur mesure ». Ils s'avèrent plus souples et proposent des fonctionnalités très complémentaires à APOGEE. Les remarques négatives concernant les logiciels industriels sont liées aux mêmes problèmes : la souplesse globale de l'outil et l'absence de liaison avec APOGEE.

Plate-forme

74 % des entités disposent d'une plate-forme d'EAD. Sur l'échantillon interrogé, nous pouvons remarquer que la variété des plates-formes utilisées est grande, puisque nous trouvons 8 noms cités (fig. 48)

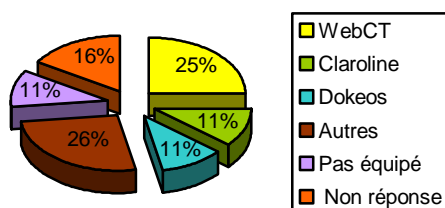


Fig. 48 : Différentes plates-formes utilisées

La catégorie « autres » utilisée dans le graphique correspond aux logiciels suivant : Enfase, Phèdre, Pleiad, Anabase, INES. A la question des points forts et des points faibles, 30 % ne répondent pas. Dans les points forts sont signalés l'open source et parfois, la simplicité. Quand la plate-forme est développée en interne à l'établissement, elle est très soutenue et sujette à compliments. Le reproche le plus fréquent pour les plates-formes du marché est leur coût élevé. Les deux entités qui déclarent ne pas avoir de plate-forme à ce jour envisagent cet investissement à court ou moyen terme.

Le site web

95 % des CTU proposent un site internet spécifique. Il n'y a qu'un seul répondant pour lequel le site n'est pas spécifique.

28.1 Les collaborations

Quatre types de collaborations ont été plus ou moins directement interrogées dans l'enquête : les relations tissées au sein de l'établissement, les relations avec d'autres établissements, les liens avec le CNED et les collaborations avec des institutions étrangères.

29.1 Au sein de l'établissement

Les coopérations au sein des établissements concernent surtout les UFR. En effet, l'ensemble des entités collabore avec au moins une UFR. Cette situation semble logique au regard du système de production des cours faisant appel aux enseignants. La coopération avec les services de formation continue apparaît relativement importante. C'est nettement moins vrai pour les autres services (fig. 49).

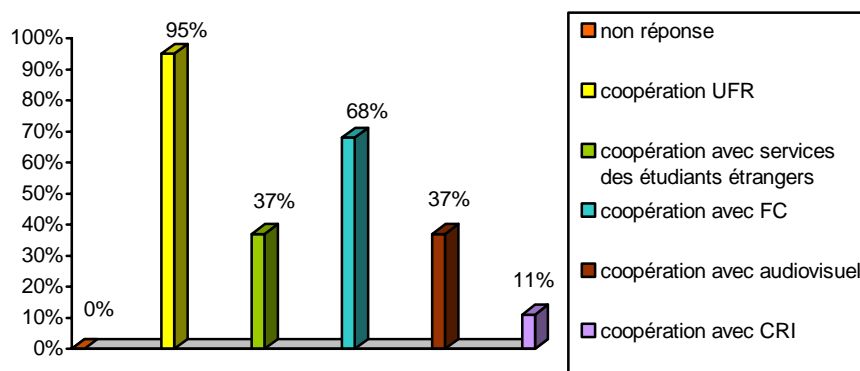


Fig. 49 : Modes de coopération avec les autres services de l'établissement

Avec d'autres établissements d'enseignement supérieur

Le seul élément pour savoir s'il existe des collaborations entre établissement concerne la diversification des centres d'examens qui n'est pas une pratique très développée. 74 % des répondants déclarent ne pas avoir de centres d'examens ailleurs qu'au sein de leur établissement (fig. 50).

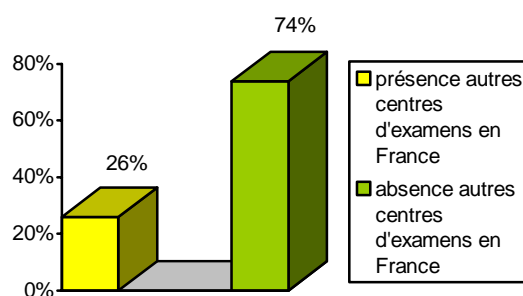


Fig. 50 : Centres d'examens ouvrants dans d'autres établissements français

Avec le CNED

36 % des répondants déclarent avoir des contacts avec le CNED. La nature des ces relations est de trois ordres. La forme la plus fréquente se réduit à des contacts dans le cadre de Télésup. Certains ont eu des échanges avec le CNED dans le cadre d'échanges techniques (choix d'une plate-forme d'orientation des étudiants). Dans 5 % des cas, il s'agit d'un partenariat ou de collaborations avec l'EIFAD.

A l'international

Le nombre d'entités ayant des centres d'examens à l'étranger est plus élevé que le nombre d'entités ayant des centres d'examens diversifiés en France. Même si cette pratique n'est pas tout à fait majoritaire, elle semble être en voie de développement.

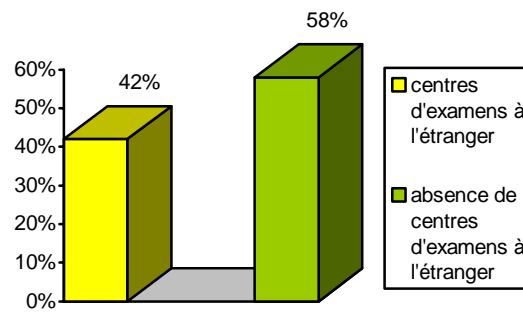


Fig. 51 : Centres d'examens ayant ouvert des centres d'examens à l'étranger

Les projets européens

32 % des répondants participent à des projets européens. Les programmes dans lesquels des centres sont impliqués sont : Socrates / Minerva, Tempus, Leonardo, Heal, Europass, InterregIIC, Stiment, Delfe.

Sur ce thème des collaborations et coopérations des services à l'intérieur de l'établissement ou à l'extérieur, il manque de nombreuses informations qu'il serait nécessaire de recueillir dans des enquêtes ultérieures.

Pour conclure sur cette question du positionnement dans l'établissement, on observe que les répondants à l'enquête se définissent le plus souvent comme des services de l'établissement. De ce fait, ils entretiennent des relations privilégiées avec les équipes présidentielles. Ils doivent généralement à ces dernières les conditions dans lesquelles ils exercent leur activité. Ce sont elles qui, dans plus de 60 % des cas, nomment le directeur et définissent le mode de reconnaissance de sa fonction. Les conseils d'administration et les conseils de la vie universitaire interviennent assez peu dans les décisions stratégiques du service. Ce type de fonctionnement peut avoir des effets paradoxaux : soit l'entente est parfaite entre les services d'enseignement à distance et les équipes présidentielles, alors le directeur jouit d'une grande autonomie et dispose de moyens suffisants pour mener à bien ses projets ; soit les relations sont difficiles, et le directeur comme son service travaillent dans des conditions pénibles, il devient alors impossible pour eux de se développer. Dans tous les cas, la faible implication des CA et des CEVU traduit une tendance à la marginalisation des services d'enseignement à distance perceptible au travers de la faible intégration de l'offre EAD dans l'offre globale de formation des établissements présentée sur les sites web de nombreuses universités.

En matière de personnels, les répondants (de par leur origine) sont marqués par l'existence d'un personnel enseignant spécifique attribué à leur service par le ministère depuis le début des années 1970. Il semble exceptionnel que les universités aient remis en cause l'attribution de ces postes. Ainsi, les répondants disposent d'un personnel enseignant qui appartient très majoritairement à l'enseignement supérieur. Contrairement aux craintes exprimées par les contempteurs de l'enseignement à distance, le personnel enseignant intervenant dans ces entités est, plus encore qu'en présentiel, un **personnel de l'enseignement supérieur** (92 % contre 60 % en présentiel) généralement **titulaire**. La proportion de professeurs responsables de ses services est identique à la proportion de professeurs travaillant dans l'enseignement présentiel. On peut en déduire, tout en restant

prudent à cause de la taille de l'échantillon, que cette fonction **présente un certain intérêt**. Elle ne semble pas être pensée comme une charge administrative à éviter.

La situation est plus délicate du côté des personnels techniques et administratifs. Le taux d'encadrement est très faible : **4 fois inférieur** au présentiel. Ce chiffre est d'autant plus marquant qu'on a montré dans la section précédente la diversité des charges que ces services doivent assurer. Si on ajoute à ces observations, le double constat de sur-représentation d'un personnel de catégorie C et d'inadéquation déclarée de la formation aux emplois, il faut conclure à l'existence d'une **situation critique**. La question est posée de la capacité dont ces services disposent réellement pour innover technologiquement dans un tel contexte de pénurie de ressources humaines. Cette situation peut expliquer, au moins pour partie, le petit nombre de projets nouveaux qui sont lancés et la place modeste qui en résulte dans les contrats quadriennaux des universités.

Il n'est pas étonnant de constater que les conditions économiques d'exercice de cette activité sont dépendantes du secteur dans lequel les services se positionnent : le secteur de la formation initiale ou celui de la formation continue. La grande partie des répondants (les fondateurs) se positionne dans le champ de la formation initiale bien que les contraintes en matière de public aient changé. Ces services **partagent la condition moyenne de nombreuses UFR** qui doivent leur existence aux locaux, aux postes d'enseignants et de personnels techniques et administratifs et à une part de la DGF. Deux différences sont à souligner. La première est liée à la part provenant des inscriptions qui est faible voire inexistante pour certaines UFR et importante pour les services d'enseignement à distance. C'est grâce aux droits d'inscription (spécifiques et de base) qu'est financé ce qui est considéré comme un supplément d'activité : production et diffusion de cours, correction de devoirs, etc. La seconde est liée à la part de la DGF perçue. Les chiffres communiqués inciteraient à penser que les services d'enseignement à distance ne perçoivent pas totalement leur DGF contrairement à ce que plus de 63 % d'entre eux déclarent. Des investigations complémentaires seraient nécessaires pour confirmer cette hypothèse. Dans tous les cas et conformément aux chiffres que l'on trouve dans les documents écrits par le service en charge de l'enseignement à distance au ministère dans les années 1980, l'Etat via les universités consacre **moins d'argent aux étudiants inscrits dans les dispositifs d'EAD universitaire qu'aux étudiants inscrits en présentiel**. Les chiffres qui nous ont été communiqués ne nous permettent malheureusement pas de préciser le montant exact des écarts.

Bien que les différents membres de la FIED aient été confrontés à des problèmes de gestion identiques concernant la rémunération de la production de supports de cours, de correction de copie ou d'encadrement des étudiants, ils n'ont pas mis en commun une échelle de normes communes. Les chiffres communiqués montrent cependant des **convergences** sur la base de modes de calcul différents, élaborés généralement en référence au présentiel (qu'il s'agisse du champ de la formation initiale ou de celui de la formation continue).

A l'exception des tarifs pratiqués dans des services inscrits dans le cadre de la formation continue, les tarifs des répondants constituent en quelque sorte des « **aménagement** » **des tarifs pratiqués pour la formation initiale**. Les liens sont très ténus entre le prix de revient d'une formation et le montant des inscriptions dont les coûts sont plutôt faibles. Le cadre général est celui d'un **service public d'enseignement supérieur qui demande une**

faible participation à ses usagers. Les différences inhérentes à la gestion de la formation initiale et de la formation continue pourraient expliquer le flottement observé dans le traitement de la question relative au budget. De nombreux répondants, à l'image de la plupart de leurs collègues responsables d'UFR, n'ont pas les outils pour intégrer l'ensemble des coûts dans leur budget. Ce dernier est réduit à la somme des dépenses réalisées pour payer les frais de fonctionnement du service mais rien de ce qui est mis à disposition par l'établissement ou par l'Etat n'est comptabilisé. La conception du budget est une image des charges et des dépenses constatées en lieu et place d'une image des charges et des dépenses réelles. La formation continue oblige à d'autres pratiques.

Malgré la pénurie de personnels techniques, les services ont développé leurs équipements informatiques. Un bon nombre est doté aujourd'hui de logiciels de gestion des envois et la plupart d'entre eux a acquis une plate-forme d'enseignement à distance. Hormis les développements informatiques internes, **ces outils ne semblent pas susciter un réel enthousiasme.** Il serait nécessaire de réaliser des entretiens complémentaires et des observations d'usages pour tenter d'expliquer ce phénomène.

Le traitement des questions relatives aux relations que les services d'EAD entretiennent avec l'extérieur a mis en évidence plusieurs types de situation qui vont dans le sens d'un **certain repliement des services** qui semblent ne compter que sur eux-mêmes. Au niveau de l'établissement, les collaborations sont relativement réduites (elles concernent les UFR et les services de formation continue, il existe peu de liens avec les services de production de ressources et les services informatiques). La collaboration entre les établissements s'avère très modeste tout comme les ouvertures à l'international. Ces résultats confirment les travaux menés par l'ORAVEP en 1997 qui avaient mis en évidence l'importance de **l'ancrage local des services universitaires d'enseignement à distance.**

Si un nombre non négligeable de répondants se souvient du rôle prépondérant du ministère dans les débuts de leur activité (40 % évoquent encore la responsabilité du ministère dans la création de leur service), **seulement 27 % d'entre eux se sentent très soutenus par leur établissement.** 15 % se déclarent mis à l'écart, 15 % parlent de « redéfinition de mission », 32 % se présentent comme des services communs comparables à d'autres services de l'université et 11 % ne se prononcent pas.

Ces services oeuvrent tendanciellement plutôt dans les marges : **marges organisationnelles** (des responsables nommés et non élus - phénomène confirmé chez les nouveaux -, une faible implication des CA et des CEVU, une collaboration limitée avec les autres services). Ce phénomène n'est pas spécifique à ces services, Il renvoie à ce que les sociologues Friedberg et Musselin (1989) appellent « l'atomisation du tissu universitaire » (p. 65) qu'ils définissent notamment à partir de « l'éclatement des unités de travail » et de « la faiblesse des interdépendances » ; **marges fonctionnelles** : un rapport d'activité faiblement utilisé pour assurer un lien entre le service et l'établissement (seulement 36 % des services reconnaissent que ces rapports peuvent modifier leur activité), une offre souvent présentée **à côté de l'offre de formation de l'université,** marges économiques : ces services ne semblent pas bénéficier totalement de la DGF et se voient rarement attribuer de nouveaux postes d'enseignants ou d'IATOS.

Pourtant si on compare la situation telle qu'elle se présente dans cette enquête avec celles qui sont décrites d'une part dans les travaux dirigés par Robert Lefranc¹³ dans les années 1980 et consacrés à l'EAD universitaire et d'autre part dans l'étude sur les contrats d'établissement réalisée à la fin des années 1990¹⁴, plusieurs résultats constituent des indicateurs **d'amélioration de l'intégration de ces services dans les universités**. Moins « port de rattachement [...] dont les exigences doivent interférer le moins possible avec les activités » (Friedberg et Musselin, 1989, p. 182), l'établissement devient un peu plus un cadre de travail qui modèle l'activité. En effet, la fonction de responsable de service d'enseignement à distance semble davantage reconnue ; une partie de la logistique est maintenant assurée par les services de l'université (inscription administrative, reprographie notamment) ; les enseignants qui travaillent en EAD se voient proposer de plus en plus souvent des contrats qui encadrent leur activité ; les liens avec les services de formation continue se développent ; l'implication des CA et CEVU, même faible, va dans le sens d'un renforcement ; le projet d'établissement est un peu plus utilisé aujourd'hui que par le passé.

6. Les attentes vis à vis de la FIED

On l'aura constaté à la lecture des sections précédentes, les attentes des membres de la FIED vis à vis de leur fédération ne sont pas précises. **Pourtant, 95 % des membres partagent l'idée que cette association est indispensable. En revanche, les membres n'ont pas une image claire de leur rôle.**

Aucune activité partagée autre que la communication sur l'offre de formation n'est mentionnée. Pourtant Télésup qui est le média privilégié de cette communication de l'offre n'est pas beaucoup investi : 84 % des questionnaires restent vierges à la question ouverte sur ce sujet. Quelques suggestions en ressortent cependant :

- 84 % attendent un calendrier des journées de travail ;
- 57 % demandent des forums distincts à l'usage des techniciens ou des administratifs ;
- 42 % souhaitent un forum à l'usage des enseignants ;
- 26 % un forum pour tous les acteurs ;
- 5 % des répondants proposent d'y communiquer des appels d'offre européens, des conseils d'élaboration aux réponses et une liste de partenaires potentiels.

Relative à des échanges d'ordre technique, la question des plate-formes qui avait été retenue dans le questionnaire, n'a pas fait l'unanimité. 52 % des répondants seraient intéressés pour participer à une journée sur les plates-formes. 36 % d'entre eux se proposent d'intervenir dans cette journée.

Concernant les enquêtes : seulement 40 % sont intéressés pour réaliser une enquête sur les étudiants. 57 % seraient intéressés pour que la FIED apporte une aide pour répondre à des appels d'offre et 26 % signalent que celle-ci n'est pas nécessaire.

La démarche qualité qui semble être le dernier **passage obligé** (peut-être comparable à l'achat de plates-formes) dans la mesure où elle n'accompagne pas un projet de service,

¹³ Cf. le chapitre Bibliographie pour l'ensemble des publications concernées.

¹⁴ Thibault F. (2000) *Analyse du volet TIC et EAD dans les contrats d'établissement*, document de travail.

n'est pas non plus pensée comme un objet pouvant être le sujet de réflexions communes (fig. 52).

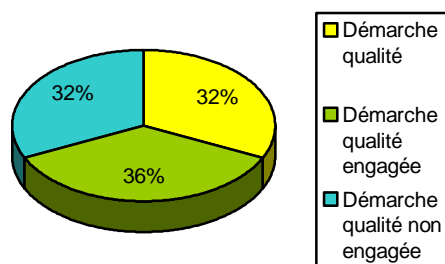


Fig. 52 : Centres ayant engagé une démarche qualité

En contrepoint de l'ensemble de ces constats, il faut tenir compte des effets induits par un questionnaire davantage axé sur un état des lieux que sur les perspectives de développement stratégique.

CONCLUSIONS GENERALES

Nous ne reprendrons pas les conclusions intermédiaires présentées dans plusieurs parties. Nous préférons introduire dans ces conclusions générales quelques réflexions susceptibles d'alimenter les discussions des membres de la Fédération.

Décidé à défendre l'idée que les choix pédagogiques priment sur les choix technologiques (cf. la déclaration de politique générale proposée en juin 2005 par le groupe de réflexion mis en place par la FIED), le réseau vit dans une période de plus en plus marquée par un contexte national et international de focalisation sur l'acquisition d'outils informatiques. Ce contexte, malgré de nombreuses déclarations, a tendance à ignorer les usages avérés que font de cet ensemble de techniques les institutions, les enseignants, les techniciens comme les étudiants. Il pourrait donc revenir à des réseaux comme celui de la FIED d'aider à rappeler, sur la base d'échanges entre acteurs et avec l'appui de travaux scientifiques, ce que sont ces usages avérés et quels besoins ils recouvrent. De manière effective, c'est sans aucun doute une des ambitions qu'avait la FIED lorsqu'elle a lancé le chantier de la présente enquête. La Fédération pourrait s'impliquer à la fois dans la veille sur les pratiques d'EAD et participer au repérage de pratiques nouvelles. Ces dernières permettent souvent de faire avancer la réflexion. Analysées, elles peuvent constituer des exemples susceptibles de participer à la formation de collègues oeuvrant au développement de l'enseignement à distance.

Engagé dans un mouvement d'ouverture vers de nouveaux membres, la FIED devrait sans doute trouver d'autres modalités de fonctionnement pour intéresser davantage l'ensemble de ses adhérents. Peut-être serait-il intéressant d'ouvrir de nouveaux chantiers (l'offre à distance dans le dispositif LMD par exemple) ou de reprendre des questions laissées de côté (les échelles de prise en compte des activités des enseignants, la conception partagée de modules, les modèles de contrats pour les enseignants, les contenus d'un site de réseau, les types de publics auxquels il s'adresse, les stratégies de représentation à l'international, etc.) ?

Il nous semble également que plusieurs questions majeures se posent aujourd'hui qui mériteraient sans doute d'être abordées collectivement.

- De quelle manière participer à la réflexion sur la propriété intellectuelle ? A la réflexion sur les normes de l'enseignement à distance ?
- Comment aborder les débats sur la bibliothèque virtuelle et la place que pourraient y prendre les ressources numériques pédagogiques produites au sein de la FIED ?
- Comment positionner l'action inter-universitaire pour qu'elle conforte les politiques d'établissement ?

Cette liste devra sans doute être complétée.

Au terme de ce rapport, son auteur tient à rappeler que ce travail est le fruit de la rencontre entre des praticiens impliqués et des chercheurs décidés à défendre les principes d'une recherche empirique qui se fait **avec** les acteurs concernés. Sans cette rencontre, il est vraisemblable que ce rapport n'existerait pas. C'est également elle qui permet de renouer avec les débuts de l'EAD universitaire français, époque féconde pendant laquelle le laboratoire de recherche dirigé par Robert Lefranc travaillait étroitement avec les centres de télé-enseignement universitaire dans le but partagé de développer l'enseignement à distance sur le territoire national.

ANNEXES

Annexe 1 : les statuts de la FIED (2004)

Article 1

Il est formé entre les adhérents aux présents statuts une association de la loi 1901 ci-après dénommée FEDERATION INTERUNIVERSITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE.

Article 2

L'objet de l'association est :

- de promouvoir les formations ouvertes, à distance et sur mesure des institutions d'enseignement supérieur,
- de développer la coopération entre les institutions d'enseignement supérieur adhérent à l'objet ci-dessus.

Article 3

Missions de l'association :

- les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les institutions et les partenaires, les formations ouvertes, à distance et sur mesure,
- le développement en commun de cours et modules de formation et l'échange de documentation pédagogique,
- la valorisation des recherches en matière de FOAD et nouveaux apprentissages,
- la promotion des nouvelles technologies et l'utilisation des outils de coopération existants et à venir.

Articles 4

La qualité de membre de l'association est reconnue aux établissements d'enseignement supérieur français ou étrangers qui le demanderont.

La qualité de membre de l'association peut être également reconnue, sur décision de l'assemblée, à des personnes morales publiques ou privées qui peuvent contribuer à la réalisation de l'objet de l'association.

Article 5

L'association est gérée par deux organes : l'assemblée générale et le conseil.

Le ministère chargé de l'enseignement supérieur est représenté au sein des organes de l'association par un observateur qu'il désigne.

Article 6

L'assemblée générale est composée de l'ensemble des membres de l'association. Elle tient une réunion annuelle à la diligence de son président. Celui-ci peut provoquer des réunions extraordinaires ; elles sont de droit à la demande de la majorité des membres de l'assemblée générale.

Article 7

Les membres absents à une assemblée générale peuvent être représentés. Un membre présent peut représenter au maximum deux membres absents.

Article 8

L'assemblée générale en sa session statutaire élit les membres du conseil, établit les cotisations, entend le rapport moral et le rapport financier présentés par le président, donne quitus au conseil de sa gestion, vote le budget prévisionnel, examine et approuve les orientations qui lui sont représentées.

Article 9

Le conseil est composé de cinq membres au moins, élus pour un an et renouvelables.

Le président, le secrétaire et le trésorier de l'association sont désignés par l'assemblée générale parmi les membres du conseil.

Article 10

Le conseil est responsable devant l'assemblée. Il assure la vie de l'association dans l'intervalle des réunions de celle-ci.

Article 11

Le président convoque et préside l'assemblée générale et le conseil, ordonne les dépenses de l'association, exécute les décisions du conseil, représente l'association notamment en justice après délibération du conseil.

Article 12

Les ressources de l'association sont constituées par :

- Les cotisations des membres de l'association fixées par l'assemblée générale,
- Les subventions pour la réalisation des programmes de FOAD nationaux et internationaux,
- Les contributions des établissements d'enseignement supérieur et des partenaires à la réalisation de programmes.

Les dons et legs sont acceptés par l'association conformément à la loi.

Article 13

L'association a la personnalité juridique. Elle peut rester en justice.

Article 14

La dissolution de l'association ne peut résulter que d'une décision de l'assemblée générale qui désigne l'organisme auquel peuvent être dévolus les biens de l'association.

Article 15

La durée de l'association est illimitée.

Article 16

Son siège social est fixé à Besançon (Doubs). Fait à Besançon le 20 février 2004

Le secrétaire Général : Chantal Acheré

Le Président : Ronan Chabauty

Annexe 2 : liste des 21 universités, membres – fondateurs de la FIED 1987

région	Académie	Nom abrégé	Nom complet
S E	Aix Marseille	Aix-Marseille 1	Université de Provence
N E	Besançon	Besançon	Université de Franche-Comté
S O	Bordeaux	Bordeaux 3	Université Michel de Montaigne
N O	Caen	Caen	Université de Caen Basse-Normandie
S E	Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand 2	Université Blaise Pascal (UBP)
N E	Dijon	Dijon	Université de Bourgogne
S E	Grenoble	Grenoble 1	Université Joseph-Fourier (UJF)
S E	Grenoble	Grenoble 2	Université Pierre Mendès France (UPMF)
N O	Lille	Lille 3	Université Charles de Gaulle
S O	Montpellier	Montpellier 3	Université Paul Valéry (UPV)
N E	Nancy - Metz	Nancy 2	Université Nancy 2
N O	Nantes	Nantes	Université de Nantes
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 1	Université Panthéon-Sorbonne
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 3	Université de la Sorbonne Nouvelle
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 4	Université Paris-Sorbonne
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 10	Université de Nanterre La Défense
N E	Reims	Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)
N O	Rennes	Rennes 2	Université de Haute Bretagne
N O	Rouen	Rouen	Université de Rouen (UR)
N E	Strasbourg	Strasbourg 2	Université Marc Bloch
N E	Toulouse	Toulouse 2	Université de Toulouse-Le Mirail (UTM)

Annexe 3 : liste des 32 universités, membres de la FIED 1994

région	Académie	Nom abrégé	Nom complet
S E	Aix Marseille	Aix-Marseille 1	Université de Provence
N O	Amiens	Amiens	Université de Picardie Jules-Verne (UPJV)
DOM/TOM	Antilles Guyane	Pointe-à-Pitre	Université des Antilles et de la Guyane (UAG)
N E	Besançon	Besançon	Université de Franche-Comté
S O	Bordeaux	Bordeaux 3	Université Michel de Montaigne
N O	Caen	Caen	Université de Caen Basse-Normandie
N E	Dijon	Dijon	Université de Bourgogne
S E	Clermont- Ferrand	Clermont- Ferrand 2	Université Blaise Pascal (UBP)
S E	Grenoble	Grenoble 1	Université Joseph-Fourier (UJF)
S E	Grenoble	Grenoble 2	Université Pierre Mendès France (UPMF)
N O	Lille	Lille 1	Université des sciences et technologies de Lille (USTL)
N O	Lille	Lille 3	Université Charles de Gaulle
S O	Montpellier	Montpellier 3	Université Paul Valéry (UPV)
S O	Montpellier	Perpignan	Université de Perpignan
N E	Nancy - Metz	Nancy 1	Université Henri Poincaré (UHP)
N E	Nancy - Metz	Nancy 2	Université Nancy 2
N O	Nantes	Le Mans	Université du Maine
N O	Orléans - Tours	Orléans	Université d'Orléans
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 3	Université de la Sorbonne Nouvelle
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 4	Université Paris-Sorbonne
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 6	Université Pierre et Marie Curie (UPMC)
I F	Paris et région ile-de-France	Paris 10	Université de Nanterre La Défense
IF	Paris et région ile-de-France	Versailles	Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ)
IF	Paris et région Ile de France	Marne La vallee	Université de Marne La Vallee (UMLV)
N O	Poitiers	Poitiers	Université de Poitiers
N E	Reims	Reims	Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA)
N O	Rennes	Brest	Université de Bretagne Occidentale (UBO)
N O	Rennes	Rennes 2	Université de Haute Bretagne
N O	Rouen	Rouen	Université de Rouen (UR)
N E	Strasbourg	Strasbourg 2	Université Marc Bloch
N E	Strasbourg	Strasbourg 3	Université Robert Schuman (URS)
N E	Toulouse	Toulouse 2	Université de Toulouse-Le Mirail (UTM)

S'ajoute à ces 32 universités, un Institut National Polytechnique : l'INP de Toulouse.

Annexe 4 : questionnaire de l'enquête

0. Identification

- 0.1 Université :
- 0.2 Intitulé du service :
- 0.3 Nature du service (service commun,...) :
- 0.4 Année de création du service :
- 0.5 Responsable de la création (ministère, établissement, région...) :
- 0.6 Nom du directeur :
- 0.7 Grade : PRAG, maître de conférence, professeur, autre... :
Préciser la discipline d'origine : Préciser la section CNU
- 0.8 Année de prise de fonction :
- 0.9 Durée du mandat :
- 0.10 Mode d'accès (nomination, élection...) :
- 0.11 Mode de reconnaissance de la fonction (décharge de service, primes, préciser niveaux) :
- 0.12 Le directeur est-il membre du CA, CEVU, équipe de direction, chargé de mission... ?
- 0.13 Nombre d'inscrits en 2004 :
- 0.14 Nombre de diplômes proposés : DAEU, DEUG, LICENCE, MAITRISE, LICENCE LMD, MASTER LMD.
- 0.15 Nombre d'autres formations proposées : DU, Autres.
- 0.16 Nombre de modules proposés hors formations diplômantes :
- 0.17 Evolution du nombre d'inscrits depuis 5 ans : baisse, hausse, sans changement.
- 0.18 Evolution du nombre de diplômes proposés depuis 5 ans : baisse, hausse, sans changement.
- 0.19 Evolution du nombre de modules proposés depuis 5 ans : baisse, hausse, sans changement.
- 0.20 Personne contact : Nom Prénom, Rôle, Téléphone, Courriel.

1. Organisation de la structure

1.1 Aspects administratifs

1.1.1 Personnels administratifs, techniques, recherche, etc.

- 1.1.1.1 Répartition : Catégories : Nombre de personnels, Catégorie A, Catégorie B, Catégorie C, ASU, ITRF, ITARF.
Ressources propres, Contractuels 10 mois, Contrat Emploi Solidarité, Contrat Emploi consolidé, Emploi jeunes.
Total.

Veillez préciser les temps complets, mi-temps, 80 % pour toutes les catégories de personnels.

- 1.1.1.2 Selon vous les BAP des personnels sont-elles en adéquation avec les activités des personnels ?

Oui, Non. Si non, précisez.

1.1.2 Personnels enseignants

Catégories : PRAG, PRCE, MCF, Professeurs, Autres.

- 1.1.2.1 Nombre d'enseignants chercheurs affectés au Centre (postes fléchés) :
- 1.1.2.2 Bénéficiez-vous réellement de ces postes fléchés d'enseignants chercheurs ?
- 1.1.2.3 Nombre d'enseignants chercheurs travaillant dans le Centre, mais qui sont rattachés à une autre composante :
- 1.1.2.4 Nombre d'enseignants appartenant à un autre établissement :
- 1.1.2.5 Nombre d'enseignants appartenant à une autre université :
- 1.1.2.6 Nombre d'enseignants relevant du secondaire :
- 1.1.2.7 Nombre de personnels non titulaires de l'enseignement :
- 1.1.2.8 Autres

1.1.3 Personnels financés par le Centre sur ressources propres

- 1.1.3.1 Nombre de CDD, Type d'emploi occupé :
- 1.1.3.2 Nombre de CDI, Type d'emploi occupé :
Nombre de stagiaires. Sur quel type de dossier ?
- 1.1.3.3 Nombre d'emplois gagés. Type d'emploi occupé :
- 1.1.4 Volume horaire utilisé en heures de cours complémentaires :
- 1.1.5 Moyens humains dont dispose le service (récapitulatif) : Personnel administratif, Personnel technique, Personnel ouvrier/serv., Personnel enseignant, Personnel autre.
- 1.1.6 Formation des personnels :
 - 1.1.6.1 Listez les formations suivies par les personnels Administratif, Technique, Ouvrier et de service, Enseignant, Autre :
 - 1.1.6.2 Domaines de formation qui seraient utiles mais qui font défaut à l'heure actuelle :
Administratif, Technique, Ouvrier et de Service, Enseignant, Autre Remarques :
- 1.1.7. Secrétariat
 - 1.1.7.1 L'accueil est réalisé par : Une personne par discipline ? Une personne dont c'est la fonction ? Indifféremment ?
 - 1.1.7.2 Assurez-vous :

a. Les inscriptions administratives ?	a. Coût :	b. Temps :	Service concerné
b. Les inscriptions pédagogiques ?	a. Coût :	b. Temps :	Service concerné
c. La VAE ?	a. Coût :	b. Temps :	Service concerné
d. La VAP ?	a. Coût :	b. Temps :	Service concerné

1.2 Logistique pédagogique

- 1.2.1 Droits d'Inscription
 - 1.2.1.1 Percevez-vous les droits d'inscription du centre ?
 - 1.2.1.2 Disposez-vous d'un logiciel gérant cette opération ? Lequel ?
 - 1.2.1.3 Est-il intégré à votre système de gestion ?
 - 1.2.1.4 Utilisez-vous Apogée ? Version ?
 - 1.2.1.5 Comment gérez-vous les inscriptions tardives ?
- 1.2.2 Production des supports
 - 1.2.2.1 Reprographie
 - a. Assurez-vous la reproduction au sein de votre propre service ?
 - b. Est-elle assurée par un service commun de l'université ?
 - c. Est-elle sous traitée ?
 - 1.2.2.2 Reproduction audio
 - a. Assurez-vous la reproduction au sein de votre propre service ?
 - b. Est-elle assurée par un service commun de l'université ?
 - c. Est-elle sous traitée ?
 - 1.2.2.3. CDRom
 - a. Assurez-vous la reproduction au sein de votre propre service ?
 - b. Est-elle assurée par un service commun de l'université ?
 - c. Est-elle sous traitée ?
- 1.2.3 Expéditions de cours
 - 1.2.3.1 Gestion des envois : Une personne par discipline, Une pour l'ensemble.
 - 1.2.3.2 Nombre d'envois dans l'année en moyenne ?
 - 1.2.3.3 Possédez-vous un logiciel de gestion permettant de traiter les envois (listings, étiquettes, regroupement des expéditions, calendrier d'expédition, etc.) ?
 - a. Nom de votre logiciel :
 - b. Avantage de votre logiciel :
 - c. Inconvénient de votre logiciel :
- 1.2.4 Examens
 - 1.2.4.1 Assurez-vous l'organisation des examens ?
 - 1.2.4.2 Avez-vous des sujets spécifiques pour vos étudiants par rapport au présentiel ?
 - 1.2.4.3 Avez-vous des sessions spécifiques par rapport au présentiel ?
 - 1.2.4.4 Si oui lesquelles ?
 - 1.2.4.5 Avez-vous d'autres centres d'examen que l'université en France ?

- 1.2.4.6 Si oui lesquels ?
- 1.2.4.7 Avez-vous d'autres centres d'examen que l'université à l'étranger ?
- 1.2.4.8 Si oui lesquels ?
- 1.2.4.9 Assurez-vous la rémunération des copies d'examens ?
- 1.2.4.10 Si oui décrivez-en le principe sommairement :

1.3. Pédagogie

1.3.1. Services aux étudiants

1.3.1.1 Accueil des étudiants : Par téléphone, Par courriel, Permanence dans votre établissement.

- a. Nombre d'heures d'ouverture par jour :
- b. Nombre de jours d'ouverture par semaine :
- c. Périodes de fermeture :

1.3.1.2 Site Internet. Avez-vous un site spécifique au centre ?

1.3.1.3 Services proposés sur ce site : Information sur les formations, Pré-inscription, Inscription, Téléchargement des fiches d'inscription, Calendrier de la gestion des envois, Suivi administratif, Contact enseignant, Tutorat en ligne, Travail collaboratif entre étudiants, Forum, Résultats des examens, Informations pratiques (plan, hébergement...).

1.3.1.4 Supports d'enseignement utilisés : Papier : Oui, Non % Nombre de formations concernées :

Cassettes (idem) CD (idem) CD-Rom (idem) Cassettes vidéo(idem), DVD(idem), Visioconférence(idem), Cours téléchargeables (idem).

Nombre d'enseignements où les étudiants ont le choix du support %

Nombre de formations en ligne uniquement %

S'agit-il de cours téléchargeables ?

S'agit-il de cours permettant un travail interactif en direct ?

1.3.1.5 Cours en ligne et Plate-forme :

a. Utilisez-vous une plate-forme ? Oui Laquelle ?

b. Fonctionnalités de cette plate-forme : Forum, Chat, Documents partagés, Possibilités d'intervention des enseignants directement sur leurs cours (pour modification), Bibliothèques, documentation, Cours en PDF, Cours médiatisés, Suivi personnalisé de l'étudiant, Gestion de groupes restreints et/ou multiples. Autres (précisez).

1.3.1.6 Points forts de votre plate-forme :

1.3.1.7 Points faibles de votre plate-forme :

1.3.1.8 Si vous n'utilisez pas encore de plate-forme :

a. Comptez-vous utiliser une plate-forme à court ou moyen terme ? Laquelle ?

b. Fonctionnalités souhaitées pour cette plate-forme : Forum, Chat, Documents partagés, Possibilités d'intervention des enseignants directement sur leurs cours (pour modification), Bibliothèques, documentation, Cours en PDF, Cours médiatisés, Suivi personnalisé de l'étudiant, Gestion de groupes restreints et/ou multiples, Autres (précisez)

1.3.2 Souhaiteriez-vous faire partie d'une commission de réflexion FIED sur les plates-formes ?

1.3.2.1 En qualité d'intervenant ?

1.3.2.2 En qualité de participant, à titre d'information ?

1.3.3 Présentation des cours :

1.3.3.1 Modèle pédagogique

Cours médiatisé (papier, audio, visio, vidéo etc.) + regroupement %

Cours médiatisé + tutorat %

Cours médiatisé + regroupement + tutorat %

Pédagogie par projet %

Travail collaboratif %

1.3.3.2 Cours rendus sous forme manuscrite :

1.3.3.3 Cours rendus sous forme dactylographiée :

1.3.3.4 Cours rendus sous forme électronique :

1.3.3.5 Cours placés directement sur plate-forme :

1.3.3.6 Nombre de pages exigées :

1.3.3.7 Devoirs proposés aux étudiants :

1.3.3.8 Pourcentage de devoirs par rapport au nombre de préparations assurées %

- 1.3.3.9 Nombre de devoirs en moyenne :
- 1.3.3.10 Devoirs spécifiques :
- 1.3.3.11 Devoirs identiques à ceux de l'université :
- 1.3.3.12 Rémunération spécifique des copies Rémunération forfaitaire, Rémunération au nombre de copies
- 1.3.3.13 Tarifs pratiqués pour la rémunération des copies :
- 1.3.3.14 Exigences de participation aux forums de la part des étudiants % par rapport au nombre de formations
- 1.3.3.15 Y a-t-il un principe de tarification dégressive des cours ? Sur combien d'années ?
- 1.3.3.16 Est-il possible de reconduire un cours ? Sur combien d'années ?
- 1.3.4 Suivi pédagogique :
 - Nombre de devoirs dans... % de modules
 - 1.3.4.1 Combien les étudiants se voient-ils proposer de devoirs par module ? Aucun %, Un %, Plusieurs devoirs %,
 - 1.3.4.2 Ces devoirs sont : Sans correction %, Avec correction globale %, Avec correction individuelle %
 - Avec correction globale et correction individuelle %.
 - 1.3.4.3 Regroupements : Des regroupements sont-ils organisés ?
 - a. Selon quelle fréquence ?
 - b. Fréquentation des regroupements organisés en : %.
 - c. Par filière : Oui Non.
 - 1.3.4.4 Moyens à disposition des étudiants pour contacter les enseignants : Correspondance classique, Courrier électronique, Forums généraux non tutorés, tutorés, Forums par formation, non tutorés, tutorés, Téléphone, Possibilité de rencontre directe. Les enseignants fournissent-ils aux étudiants des indications concernant leurs heures de réception ?
 - 1.3.4.5 Suivi après les examens
 - a. Après les examens, les étudiants ont-ils la possibilité de consulter leur copie ?
 - b. Après les examens, les étudiants ont-ils la possibilité de discuter avec les enseignants ?
 - c. Les enseignants assurent-ils une permanence en présentiel ?
 - d. Les enseignants assurent-ils une permanence téléphonique ?
 - e. Conseils individualisés par mail ou courrier ?
 - f. Correction globale proposée ?
 - g. Quelqu'un assure-t-il le conseil aux étudiants sur la conduite de leurs études ?
 - h. Si oui, quel est le poste occupé par cette personne ?
 - 1.3.4.6 Tutorat
 - a. Toutes les formations proposées offrent-elles un service d'accompagnement tutorat, si oui, dans quelle proportion ?
 - b. Qui encadre ce tutorat ? Enseignants affectés au centre ? Les enseignants responsables du module ?
 - Des étudiants, préciser le niveau ?
 - c. Les étudiants disposent-ils de forums leur permettant de communiquer entre eux sans passer par l'enseignant

1.4 Aspects financiers

1.4.1 Budget

- 1.4.1.1 Quel est le montant de votre budget pour l'année en cours ?
- 1.4.1.2 Quel est le montant annuel des coûts de personnel enseignant ?
- 1.4.1.3 Quel est le coût annuel des dépenses de personnel IATOS ?
- 1.4.1.4 Quel est le coût annuel des dépenses de vacataires administratifs ?
- 1.4.1.5 Quel est le coût annuel de la reproduction ?
- 1.4.1.6 Quel est le coût annuel de la reprographie ?
- 1.4.1.7 Quel est le coût annuel de la duplication audio ?
- 1.4.1.8 Quel est le coût annuel de la duplication Cd-rom/DVD ?
- 1.4.1.9 Quel est le montant des dépenses de fonctionnement autres ?
- 1.4.1.10 Quel est le montant des dépenses informatiques ?
- 1.4.1.11 Quel est le montant des dépenses postales ?

- 1.4.1.12 Votre centre perçoit-il tout ou partie de la dotation DGF ?
- 1.4.1.13 Votre centre perçoit-il une dotation sur le contrat d'établissement ?
- 1.4.1.14 Votre centre perçoit-il une dotation TICE ?
- 1.4.1.15 Votre centre perçoit-il l'intégralité de ses droits spécifiques ?
- 1.4.1.16 Passez-vous par les marchés de l'Université ?
- 1.4.1.17 Avez-vous calculé le coût de l'étudiant dans votre centre ?
- 1.4.1.18 Avez-vous calculé le coût consolidé de l'étudiant dans votre centre ?
- 1.4.1.19 Votre centre perçoit-il des droits d'UFR autres que les dotations précédentes ?
- 1.4.1.20 Disposez d'un modèle économique pour la gestion ?
- 1.4.1.21 Si oui, lequel ?
- 1.4.2 Tarif des inscriptions : Montant ?
 - 1.4.2.1 Pratiquez-vous des tarifs différents selon les disciplines ?
 - 1.4.2.2 Pratiquez-vous un tarif par UE ?
 - 1.4.2.3 Si oui, le tarif a-t-il un rapport avec le nombre d'ECTS de l'UE ?
 - 1.4.2.4 Si oui, le tarif de la formation entière est-il différent de celui de la somme des UE
 - 1.4.2.5 Pratiquez-vous des tarifs différents selon le type de support choisi ?
 - 1.4.2.6 Pratiquez-vous des tarifs particuliers pour la formation continue ?
 - 1.4.2.7 Pratiquez-vous des tarifs particuliers pour les étudiants résidant à l'étranger ?
- 1.4.3 Tarifs : Par UE, Formation entière
 - 1.4.3.1 Support traditionnel (papier, cassettes)
 - 1.4.3.2 CD-Rom
 - 1.4.3.3 En ligne
 - 1.4.3.4 Hybride (en ligne et traditionnel)
- 1.4.4 Rémunération des enseignants :
 - 1.4.4.1 Existe-t-il un contrat entre le centre et l'enseignant ?
 - 1.4.4.2 Y a-t-il un lien entre le volume horaire en présentiel et l'EAD ?
 - 1.4.4.3 Si oui, sur quel principe ?
 - 1.4.4.4 Barème pour la rémunération des cours H TD ou H CM ?
 - 1.4.4.5 Quelles sont les garanties juridiques dont vous vous entourez pour l'exploitation des cours et l'utilisation des documents ?

1.5 Enquête

- 1.5.1 Avez-vous déjà réalisé une enquête auprès de vos étudiants ?
- 1.5.2 Si oui, dans quel(s) domaine(s) ? Fréquence ?
 Efficacité pédagogique : Oui, Non, Tous les ans, Tous les 2-3 ans.
 Descriptif du public Oui, Non, Tous les ans, Tous les 2-3 ans.
 Equipement informatique Oui, Non, Tous les ans, Tous les 2-3 ans.
 Autres : Oui, Non, Tous les ans, Tous les 2-3 ans.
- 1.5.3 Date de la dernière enquête : / /
 Si non, cette enquête est-elle prévue à court ou moyen terme?
- 1.5.5 Envisageriez-vous de la faire si la FIED vous proposait un questionnaire ?

1.6 Fonctionnement général

- 1.6.1 Qui définit les missions de votre service ?
- 1.6.2 Le contrat d'établissement vous a-t-il déjà apporté des financements complémentaires ?
- 1.6.3 Quelles décisions doivent passer au conseil d'administration de l'établissement ? (tarifs, autres)
- 1.6.4 Qui décide d'ouvrir de nouvelles formations et pourquoi ? (demande de la région, proposition d'UFR...)
- 1.6.5 Avez-vous des contraintes en matière de publics accueillis ? Non, Oui : exclusivement des publics empêchés, Oui : exclusivement des salariés, Autre :
- 1.6.6 Avec quels autres services de l'établissement travaillez-vous ? UFR, Service étudiants étrangers, Service formation continue, Service audiovisuel, Autre :
- 1.6.7 Quels moyens utilisez-vous pour faire connaître votre offre de formation ? Affiches, Plaquettes, Presses Lesquelles ? Salons, Internet, Autre :
- 1.6.8 Quelle est la position de votre centre/service au sein de l'université, quelle est sa place dans la stratégie de votre

université ?

1.6.9 Avez-vous des contacts avec le CNED ?

1.6.10 Si oui, lesquels ?

1.6.11 Avez-vous engagé une démarche qualité ?

a. A quelle échéance ?

b. Souhaitez-vous engager cette démarche ?

1.6.12 Réalisez-vous un rapport d'activité annuel ?

1.6.13 Est-ce que les conclusions de ce rapport entraînent une modification du fonctionnement pour l'année suivante ?

1.6.14 Participez-vous à des projets européens ? Lesquels ?

1.6.15 Souhaiteriez-vous une aide de la FIED pour répondre à des appels d'offre ?

2. La FIED et Telesup

2.1 La FIED

2.1.1 Quelles sont les nouvelles formations envisagées dans votre centre ?

2.1.2 Seriez-vous intéressé par une collaboration à la formation au C2i ?

2.1.3 Pensez-vous réaliser des coopérations avec d'autres centres pour la mise en place de formations communes ?

2.1.4 Si oui, lesquelles ?

2.1.5 Quels sont les points sur lesquels vous souhaiteriez une réflexion commune ?

2.2 Telesup : espace privé

2.2.1 Souhaiteriez-vous qu'un projet de calendrier des journées de travail prévues apparaisse sur l'espace privé de Telesup ?

2.2.2 Pensez-vous que des forums distincts puissent être une bonne chose pour la FIED et ses adhérents ?

2.2.3 Souhaiteriez-vous que soit créé dans l'espace privé un forum à l'usage des administratifs ?

2.2.4 Souhaiteriez-vous que soit créé dans l'espace privé un forum à l'usage des techniciens ?

Souhaiteriez-vous que soit créé dans l'espace privé un forum à l'usage des enseignants ?

2.2.6 Préférez-vous un forum à l'usage de l'ensemble ?

2.2.7 Que souhaiteriez-vous trouver comme informations ou services dans l'espace privé de Telesup ?

BIBLIOGRAPHIE

ACHERE C. (2004), *Historique de la FIED*, rapport pour le programme européen Heal, Lille, document de travail.

CHEVALIER P. et CABANAT J. (ORAVEP) (1993), *Formations ouvertes et à distance, la situation française*, Paris, Oravep.

FRIEDBERG E. et MUSSELIN C. (1989a), *En quête d'universités. Etude comparée des universités en France et en RFA*, Collection Logiques sociales, Paris, L'Harmattan.

LEFRANC, R. (1974), *Les systèmes universitaires et post-universitaires européens d'enseignement à distance*, Strasbourg, Commission européenne.

LEFRANC, R. (1985), *De l'audio-visuel auxiliaire aux systèmes multi-médias d'enseignement. Le cas du système français d'enseignement supérieur à distance*. Thèse de Doctorat d'Etat, Paris, Université Paris V - René Descartes.

KEEGAN D.J. (1980), "On defining distance education" in *Distance Education* vol. 1, p. 13-36.

KEEGAN D.J. (1983), *On the nature of distance education*, Hagen, FernUniversität.

PERRIAULT J. (1996), *La communication du savoir à distance. Autoroutes de l'information et télé-savoirs*, collection Éducation et Formation, série Références, Paris, L'Harmattan.

PETERS O. (1973), *Die didaktische Struktur des Fernunterrichts : Untersuchungen zu einer industrialisierten Form des Lehrens und Lernens*, Wienheim, Beltz.

THIBAUT F. (2000), *Analyse du volet TIC et EAD dans les contrats d'établissement*, document de travail, Paris, Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

THIBAUT F.(2005), *L'université française et l'enseignement à distance, Analyse institutio-communicationnelle*, Thèse en sciences de l'information et de la communication, Paris, Université de Paris Nord.

INDEX DES FIGURES

<i>Fig. 1 : Répartition en % des universités adhérentes à la FIED en 1987.....</i>	<i>3</i>
<i>Fig. 2 : Répartition en % des universités françaises en 1987 par grande région.....</i>	<i>4</i>
<i>Fig. 3 : Répartition en % des membres de la FIED en 1987 par grande région.....</i>	<i>4</i>
<i>Fig. 4 : Répartition en % des universités françaises en 2004 par grande région.....</i>	<i>5</i>
<i>Fig. 5 : Répartition en % des membres de la FIED en 2004 par grande région.....</i>	<i>5</i>
<i>Fig. 6 : Répartition en % des universités adhérentes à la FIED en 1987.....</i>	<i>5</i>
<i>Fig. 7 : Répartition des universités françaises par catégories disciplinaires en 2004.....</i>	<i>6</i>
<i>Fig. 8 : Répartition des membres de la FIED par catégories disciplinaires en 2004.....</i>	<i>6</i>
<i>Fig. 9 : Répartition des membres de la FIED par catégories disciplinaires en 1987.....</i>	<i>7</i>
<i>Fig. 10 : Répartition des réponses parmi les membres de la FIED.....</i>	<i>14</i>
<i>Fig. 11 : Répartition des répondants en fonction de leur ancienneté d'appartenance à la FIED.....</i>	<i>14</i>
<i>Fig. 12 : Les services créés par période.....</i>	<i>15</i>
<i>Fig. 13 : Taux de réponses par item.....</i>	<i>16</i>
<i>Fig. 14 : Réponses aux items entre membres fondateurs et nouveaux membres.....</i>	<i>17</i>
<i>Fig. 15 : Nombre d'inscrits en 2004 par entité.....</i>	<i>18</i>
<i>Fig. 16 : Variation du nombre d'étudiants par entité entre 2000 et 2004.....</i>	<i>19</i>
<i>Fig. 17 : Evolution du nombre d'inscrits par entité entre 1992 et 2004.....</i>	<i>19</i>
<i>Fig. 18 : EAD diplômant et EAD non-diplômant.....</i>	<i>20</i>
<i>Fig. 19 : Typologie des diplômes et des formations proposées.....</i>	<i>20</i>
<i>Fig. 20 : Typologie d'EAD.....</i>	<i>21</i>
<i>Fig. 21 : Répartition des modèles pédagogiques.....</i>	<i>21</i>
<i>Fig. 22 : L'organisation de l'accueil.....</i>	<i>22</i>
<i>Fig. 23 : L'organisation des examens.....</i>	<i>23</i>
<i>Fig. 24 : L'organisation des sessions d'examen.....</i>	<i>23</i>
<i>Fig. 25 : L'organisation des sujets d'examen.....</i>	<i>23</i>
<i>Fig. 26 : Centres assurant l'inscription administrative.....</i>	<i>24</i>
<i>Fig. 27 : Centres assurant l'inscription pédagogique.....</i>	<i>24</i>
<i>Fig. 28 : Centres assurant la VAE.....</i>	<i>25</i>

<i>Fig. 29 : Centres assurant la VAP.....</i>	<i>25</i>
<i>Fig. 30 : Supports d'enseignement utilisés</i>	<i>26</i>
<i>Fig. 31 : Les pratiques d'enquêtes auprès des étudiants.....</i>	<i>27</i>
<i>Fig. 32 : Rédactions de rapport d'activité annuel.....</i>	<i>28</i>
<i>Fig. 33 : Nature du mandat des responsables de service.....</i>	<i>29</i>
<i>Fig. 34 : Répartition des directeurs de service par grade.....</i>	<i>29</i>
<i>Fig. 35 : Mode de reconnaissance de la fonction de directeur.....</i>	<i>30</i>
<i>Fig. 36 : Contraintes en matière de publics accueillis.....</i>	<i>31</i>
<i>Fig. 37 : Nombre de postes fléchés par type de statut.....</i>	<i>31</i>
<i>Fig. 38 : Postes fléchés réellement attribués.....</i>	<i>32</i>
<i>Fig. 39 : Nombre de personnels techniques et administratifs répartis en fonction de leur statut de titulaire ou de contractuel.....</i>	<i>32</i>
<i>Fig. 40 : Répartition du personnel technique par catégorie</i>	<i>33</i>
<i>Fig. 41 : Taux de personnes dont l'emploi est jugé en adéquation avec leur formation.....</i>	<i>33</i>
<i>Fig. 42 : Répartition des budgets (en euros) annuels globaux déclarés par les centres.....</i>	<i>33</i>
<i>Fig. 43 : Répartition des budgets (en euros) annuels globaux déclarés par inscrit et par centre</i>	<i>34</i>
<i>Fig. 44 : Centres percevant des droits d'inscription spécifiques</i>	<i>34</i>
<i>Fig. 45 : Etablissements percevant des financements complémentaires dans le cadre du contrat d'établissement.....</i>	<i>35</i>
<i>Fig. 46 : Tarifs pratiqués par Unité d'Enseignement.....</i>	<i>36</i>
<i>Fig. 47 : Etablissements utilisant Apogée</i>	<i>36</i>
<i>Fig. 48 : Différentes plates-formes utilisées.....</i>	<i>37</i>
<i>Fig. 49 : Modes de coopération avec les autres services de l'établissement</i>	<i>38</i>
<i>Fig. 50 : Centres d'examens ouvrants dans d'autres établissements français</i>	<i>38</i>
<i>Fig. 51 : Centres d'examens ayant ouvert des centres d'examens à l'étranger.....</i>	<i>39</i>
<i>Fig. 52 : Centres ayant engagé une démarche qualité.....</i>	<i>43</i>

TABLE DES MATIERES

CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ENQUETE.....	3
1. UN MOMENT PARTICULIER DU DÉVELOPPEMENT DE LA FIED.....	3
2. LA COMPOSITION DE LA FIED	3
3. LES ÉTUDIANTS FORMÉS PAR LES MEMBRES DE LA FIED.....	7
4. LES MISSIONS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA FIED	8
5. UNE ÉTUDE MENÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DU GROUPE DE RECHERCHE CONSACRÉ AUX TIC DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : E-PATHIE	8
METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE.....	10
1. ELABORATION DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE	10
1.1 <i>Les objectifs de la FIED</i>	10
2.1 <i>Les objectifs de la recherche</i>	10
3.1 <i>Rappel de la distinction document pédagogique/EAD et typologie des offres de formation</i>	11
2. CONDUITE DE L'ENQUÊTE.....	12
3. TRAITEMENT DE L'ENQUÊTE.....	13
4.1 <i>Les tris à plat</i>	13
5.1 <i>Les croisements</i>	13
6.1 <i>Les questions ouvertes</i>	13
ANALYSE SYNTHÉTIQUE DES RESULTATS	14
1. LE CORPUS DE L'ENQUÊTE	14
2. LES ITEMS RENSEIGNÉS.....	15
3. VOLUMES D'ACTIVITÉS	18
7.1 <i>Le nombre d'étudiants</i>	18
8.1 <i>Evolution du nombre d'inscrits</i>	18
9.1 <i>Nature de l'offre</i>	19
10.1 <i>L'évolution de l'offre</i>	21
4. NATURE DES ACTIVITÉS.....	21
11.1 <i>Modèles pédagogiques</i>	21
12.1 <i>Services aux étudiants</i>	22
13.1 <i>Activités logistiques assurées</i>	24
14.1 <i>Production de supports</i>	25
15.1 <i>Activités de diffusion</i>	26
16.1 <i>Communication</i>	27
17.1 <i>Activités d'enquêtes</i>	27
18.1 <i>Rapports</i>	27
5. L'EXISTENCE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT	29
19.1 <i>La direction du service</i>	29
20.1 <i>Une majorité de services</i>	30
21.1 <i>Définition des missions</i>	30
22.1 <i>Les prises de décision</i>	30
23.1 <i>L'obligation de publics empêchés</i>	30

24.1	<i>Les personnels</i>	31
25.1	<i>Les personnels techniques et administratifs</i>	32
26.1	<i>Les données financières</i>	33
27.1	<i>Ressources technologiques</i>	36
28.1	<i>Les collaborations</i>	37
29.1	<i>Au sein de l'établissement</i>	37
6.	LES ATTENTES VIS À VIS DE LA FIED	42
	CONCLUSIONS GÉNÉRALES	44
	ANNEXES	46
	BIBLIOGRAPHIE	58
	INDEX DES FIGURES	59
	TABLE DES MATIÈRES	61